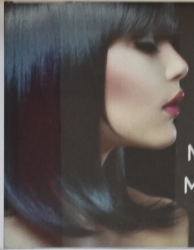


À LA RENCONTRE DE LA SORORITÉ AU MAROC

Portraits de militant·e·s par Soralia et Solsoc

Dossier pédagogique





Vente de Produits
Cosmétique
Soins de Visage
Lacire Complete
Maquillage Artiste
Maquillage Mariée
Tangife Laarouse

Salon Miss Morocco



Shampooings
Brushings
Coupes
Mèches
Soins de Cheveux
Extensions de Cheveux
Colorations Personnalisé
Keratine
Protine de Cheveux
Massage de Corps
Manucure et Pédicure (Gel)



VOTRE BEAUTÉ
EN TOUTE LIBERTÉ



D'ESTH

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Préambule | 4 |
| Partie 1 : présentation de l'outil pédagogique | 5 |
| Partie 2 : les apports contextuels et « théoriques » pour l'animation | 9 |
| Apports complémentaires au roll up n°1 | 10 |
| Apports complémentaires au roll up n°2 - Portrait de Nadia | 13 |
| Apports complémentaires au roll up n°3 - Portraits de Fatiha et Ilham | 16 |
| Apports complémentaires au roll up n°4 - Portrait de Rachida | 19 |
| Apports complémentaires au roll up n°5 - Portrait d'une activiste féministe | 22 |
| Apports complémentaires au roll up n°6 - Portrait de Fatima-Zahra | 25 |
| Apports complémentaires au roll up n°7 - Portrait de Saana | 28 |
| Apports complémentaires au roll up n°8 - Portrait de Saâdia | 31 |
| Apports complémentaires au roll up n°9 - Portraits d'Ali et Younes | 34 |
| Apports complémentaires au roll up n°10 - Portrait d'Amina | 37 |
| Apports complémentaires au roll up n°11 - Portraits d'Ikram et Ijlal | 40 |
| À la manœuvre de l'exposition et de cet outil pédagogique | 43 |
| D'autres animations Soralia disponibles | 44 |
| Crédits des illustrations | 45 |

PRÉAMBULE

Ce dossier fait partie d'un outil pédagogique d'éducation permanente – prenant la forme d'une exposition – dont l'objectif est d'informer et de susciter la réflexion sur l'émancipation des femmes au Maroc, au regard des droits des femmes en Belgique. Ce dossier pédagogique est à destination des professionnel·le·s du secteur socio-culturel, pour mener des animations auprès d'un public adulte sans distinction de genre, d'âge, d'origine, etc.

Conception de l'exposition : Samira Bouguerra, Géraldine Dujardin, Elodie Fricot, Laudine Lahaye, Sadia Haoua, Patricia Seront, Marine Vankerkhoven – travailleuses de Soralia.

Rédaction du dossier pédagogique : Laudine Lahaye.

Photographies dans l'exposition et le photolangage : Lucie Chopart, photographe indépendante
Graphisme : Liviu Bercariu, chargé de communication Solsoc

Merci à Ilaria Bassetto – chargée de mobilisation de l'ONG Solsoc et Fanny Colard – coordinatrice éducation permanente de l'asbl Soralia – pour leur accompagnement tout au long du projet.
Cet outil a été financé par Solsoc dans le cadre de son programme « Travail Décent ».

L'ensemble des composantes de cet outil pédagogique (exposition, livret d'accompagnement, photolangage et dossier pédagogique) peut être téléchargé gratuitement sur notre site : <https://www.soralia.be/accueil/expo-a-la-rencontre-de-la-sororite-au-maroc/>

Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place Saint-Jean 1-2, 1000 Bruxelles

Année d'édition : 2023

Licence : Creative Commons



Siège social : Place Saint-Jean, 1-2 - 1000 Bruxelles • Numéro d'entreprise : 0418 827 588. RPM : Bruxelles • IBAN : BE11 8777 9810 0148 • Tél : 02 515 04 01 • soralia@solidaris.be

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE L'OUTIL PÉDAGOGIQUE

L'ORIGINE ET LES OBJECTIFS DE CET OUTIL

En mars 2023, une délégation de travailleuses de l'asbl Soralia, accompagnées de deux travailleuses de l'ONG Solsoc, s'est rendue à Casablanca au Maroc pendant 5 jours. Le but de ce déplacement était d'aller à la rencontre des associations marocaines partenaires de Solsoc, actives en faveur des droits des femmes. Sur place, l'équipe belge a pu échanger avec de nombreuses femmes - mais aussi plusieurs hommes - sur le thème de l'égalité dans la société marocaine.

Les personnes rencontrées sont membres des associations partenaires de Solsoc au Maroc, à savoir AFAQ*, IFAAP* et AJR* ou membres d'associations soutenues par ces mêmes partenaires. AFAQ, IFAP et AJR sont trois structures implantées dans les quartiers populaires de la ville de Casablanca.

* *AFAQ : Action Femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca*

* *IFAAP : Institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité*

* *AJR : Action Jeunes Régionale des associations des quartiers*

Lors de ce séjour, les travailleuses de l'asbl Soralia ont réalisé des interviews d'une série de femmes marocaines, impliquées dans des initiatives d'économie sociale et solidaire (coopératives), dans l'accompagnement des femmes et de leurs projets, dans la lutte pour le respect des droits humains ou encore l'accès des femmes aux espaces publics. L'asbl Soralia a souhaité, avec l'appui de Solsoc, confectionner une exposition illustrant ces parcours individuels et les dynamiques collectives qui les sous-tendent.

Cette exposition poursuit les objectifs suivants :

- Permettre aux participant·e·s d'observer et comprendre la similitude des discriminations vécues par les femmes en Belgique et au Maroc ;
- Faire prendre conscience de la similitude des luttes pour l'émancipation des femmes à travers le monde en général ;
- Éveiller l'intérêt et l'esprit critique sur l'économie sociale et solidaire, un vecteur d'émancipation pour les femmes au Maroc et en Belgique ;
- Mettre en lumière que la solidarité entre les femmes est essentielle à l'émancipation individuelle et collective ;
- Éveiller l'esprit critique sur les enjeux féministes et la réflexion sur les sous-thèmes abordés dans l'exposition et le livret.

COMPOSITION DE L'OUTIL

Cet outil pédagogique prend la forme d'une exposition déployée sur 12 roll up. Chaque roll up mesure 2 mètres de hauteur sur 85 centimètres de largeur. Le premier roll up explique la démarche et donne quelques éléments d'information sur le Maroc et la Belgique. Les 10 roll up suivants comportent chacun le témoignage et le portrait photographique d'un·e ou deux militant·e·s marocain·e·s pour les droits des femmes. Ces personnes racontent les combats féministes

à travers leur parcours personnel et les mobilisations collectives dont elles sont actrices.

Le dernier roll up présente les structures Soralia et Solsoc, à l'origine de la création de cet outil. L'exposition est accompagnée du présent dossier pédagogique fournissant les clés pour des animations d'éducation permanente au départ de l'exposition. Un photolangage est également disponible comme support d'animation, en présence ou non de l'expo.

Ces différents éléments (roll up, dossier pédagogique, photolangage, livret d'accompagnement de l'exposition pour le tout public) sont téléchargeables gratuitement depuis la rubrique « Outils pédagogiques » du site www.soralia.be.

PUBLIC-CIBLE

L'outil ne vise pas à rencontrer, en particulier, l'intérêt des personnes originaires du Maroc et établies en Belgique, ou de leurs descendant·e·s. Il est destiné à un public adulte sans distinction de genre, d'âge, d'origine, etc.

QUELQUES PRÉCAUTIONS D'USAGE

- ✓ Les roll up ne sont pas prévus pour être installés à l'extérieur. Dans pareil cas, il y aurait lieu de prévoir un abri pour les protéger de la pluie, du vent et du soleil ;
- ✓ La toile des roll up est fragile (plis fréquents lors de la manipulation). Pour éviter les dégâts, nous vous recommandons d'être minimum 2 personnes pour l'installation et le démontage des roll up. Lors du montage, veillez à ce que la toile soit bien prise en main afin de ne pas lâcher prise et que le roll up ne se réenroule inopinément à toute vitesse (ce qui est souvent fatal pour ce type de matériel) ;
- ✓ L'utilisatrice·teur veillera à ce que l'exposition ne soit pas laissée sans surveillance.

ORDRE D'INSTALLATION DES ROLL UP

Hormis le roll up introductif et celui de présentation des structures, les autres roll up n'ont pas une place prédéfinie pour l'installation. L'ordre peut être adapté selon les envies/besoins d'utilisation. Cependant, par souci de cohérence avec la deuxième partie du présent dossier pédagogique (ordre des chapitres), nous vous suggérons de positionner les roll up dans l'ordre suivant :

1. À la rencontre de la sororité au Maroc. Portraits de militant·e·s par Soralia et Solsoc
2. Des espaces d'espoir et de liberté
3. Femmes en menuiserie-tapisserie : un modèle pour lutter contre les stéréotypes
4. L'activité professionnelle : un levier pour l'indépendance
5. Témoignage d'une activiste féministe
6. Audace et créativité pour permettre aux femmes de se former

7. L'accès des femmes et des jeunes à la politique
8. L'association, point de départ de l'émancipation
9. Témoignages d'Ali et Younes, membres d'AJR
10. De la fenêtre à la rue : quand les femmes se mobilisent
11. Profiter de l'espace public en toute tranquillité
12. À la manœuvre de cette exposition

PRÉSENTATION DE L'ANIMATION

Durée

La durée minimale de l'animation est d'une heure et trente minutes (1h30), mais l'animatrice·teur peut la prolonger en fonction des besoins, notamment par le biais du photolangage explicité ci-après.

Matériel à prévoir

- Les 12 roll up
- Le photolangage
- 1 table (pour disposer le photolangage)
- De quoi écrire (pour l'animatrice·teur seulement)

Déroulement de l'animation

L'animation, au moyen de l'exposition, se déroule en trois étapes :

Étape n°1 en 15 minutes : avant d'entamer la découverte de l'expo, l'animatrice·teur invite le public à exprimer sa vision des droits des femmes au Maroc et en Belgique. Pour ce faire, elle·il peut poser les questions suivantes : « selon vous, quelle est la place des femmes dans la société marocaine ? Et qu'en est-il de la place des femmes dans la société belge ? » ou « Pensez-vous que les femmes marocaines rencontrent des freins dans leur vie quotidienne et si oui, lesquels ? Ces freins sont-ils semblables pour les femmes en Belgique ? ». L'animatrice·teur prend éventuellement quelques notes des réponses en prévision de l'étape 3.

Étape n°2 en 45 minutes : l'animatrice·teur parcourt les roll up avec le groupe. Elle·il invite les participant·e·s à identifier les problématiques parallèles entre le Maroc et la Belgique. Elle·il invite aussi les participant·e·s à relever la « force du collectif » qui transparait dans la plupart des témoignages. Cette « force du collectif » s'exprime par exemple au travers du soutien financier et émotionnel entre les individus, de la construction d'un projet et la poursuite de valeurs communes, de la mobilisation citoyenne à petite ou grande échelle.

Étape n°3 en 30 minutes : les participant·e·s s'installent autour de la table sur laquelle est disposée le photolangage. Chaque personne choisit une photo qui reflète son état d'esprit, ses émotions, ses découvertes, ses questionnements après avoir découvert les divers témoignages de l'expo. Chacun·e s'exprime à tour de rôle. L'animatrice·teur termine en reposant les mêmes questions qu'à l'étape 1.

Le but étant d'observer si des différences se marquent au niveau de la vision des droits des femmes au Maroc et en Belgique avant et après la visite de l'exposition.

Il est possible de réaliser cette animation sans l'exposition. Dans ce cas, seul le photolangage sera utilisé comme support d'animation. L'animatrice·teur commencera dès lors par l'étape n°1 décrite ci-dessus et passera ensuite directement à l'étape n°3. Lors de cette étape, l'animatrice·teur demandera à chaque personne de choisir la photo qui l'intrigue le plus et d'imaginer ce qu'elle représente. Pour lancer les échanges, les questions suivantes pourront être posées : « D'après vous, qui est la personne sur cette photo ? Que fait-elle dans la vie de tous les jours ? Avec quelles ressources ? Imaginez un peu sa vie ». L'animatrice·teur guidera et complètera les interprétations en se basant sur les apports contextuels et « théoriques » présents sur l'exposition et dans le dossier pédagogique (voir ci-après).

POSTURE DE L'ANIMATRICE·TEUR

Avant de se lancer dans l'animation de cet outil, nous recommandons vivement à l'animatrice·teur de s'informer et de se questionner sur certaines notions telles que le privilège blanc, le racisme/l'anti-racisme, le colonialisme/l'anticolonialisme, être allié·e des luttes anti-racistes. Ceci afin d'adopter une posture qui ne reproduit pas les mécanismes de domination, que les notions précitées déconstruisent. Ces notions sont également nécessaires pour déconstruire les propos et comportements problématiques parmi les publics. Voici une liste, non-exhaustive, de ressources à cet effet :

- Slate (Rokhaya Diallo), Le concept de blanchité n'a rien à voir avec la couleur de peau, 17 septembre 2019 : <https://www.slate.fr/story/181785/racisme-anti-blancs-blanchite-construction-politique-segregation-etats-unis-nazisme-juifs>
- Slate (Reni Eddo-Lodge), Pourquoi il est si difficile de parler de racisme avec les personnes blanches, 25 septembre 2018 : <https://www.slate.fr/story/167600/bonnes-feuilles-racisme-probleme-de-blancs-reni-eddo-lodge>
- Slate (Rokhaya Diallo), Le voile n'est pas incompatible avec le féminisme, 13 mars 2018 : <https://www.slate.fr/story/158851/voile-et-feminisme>
- CETRI (Frédéric Thomas), Mémoire coloniale, décoloniale, anti-coloniale, carte blanche du 22 décembre 2022 : <https://www.cetri.be/Memoire-coloniale-decoloniale>
- Toutes les publications de BePax sur son site Internet
- Un site belge plein de ressources diverses sur le racisme : <https://antiracisme-belgique.carrd.co/>
- Le compte Instagram et le podcast « Sans blanc de rien »
- Le collectif belge « Mémoire coloniale » : <https://www.memoirecoloniale.be/>
- AWSA, féministes du monde arabe / musulmanes : <http://www.awsa.be/fr/page>
- Le podcast « Kiffe ta race »
- Le vidéo du collectif Tout va bien, « Racisme, sexisme, mépris de classe... comment lutter sans dominer ? » : https://www.youtube.com/watch?v=_Yy2W6ZtatQ

PARTIE 2 : LES APPORTS CONTEXTUELS ET « THÉORIQUES » POUR L'ANIMATION



Le but de cette seconde partie est de donner à tout-e animatrice-teur les informations nécessaires pour pouvoir animer un groupe au moyen de l'exposition et/ou du photolangage. Avoir participé au séjour et à la rencontre avec les femmes marocaines en mars 2023 ne constitue aucunement un prérequis à l'utilisation de cet outil pédagogique. C'est pourquoi, nous détaillons ici une série de données sur les modes de fonctionnement au Maroc et en Belgique, en lien avec le contenu des témoignages. Nous estimons ces données pertinentes pour rencontrer les objectifs de l'outil pédagogique.

Dans un souci de clarté, le contenu de chaque roll up sera tour à tour reproduit à l'identique tandis que chaque page suivant cette reproduction présentera les apports contextuels et « théoriques » du roll up concerné. Les photos du photolangage dont l'explication se rapporte à tel ou tel roll up seront également mentionnées.

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°1

À LA RENCONTRE DE LA SORORITÉ AU MAROC

PORTRAITS DE MILITANT·E·S
PAR SORALIA ET SOLSOC

En mars 2023, une délégation de travailleuses de l'ASBL Soralia, accompagnées de deux travailleuses de l'ONG Solsoc, s'est rendue à Casablanca au Maroc pendant 5 jours. Le but de ce déplacement était d'aller à la rencontre des associations marocaines partenaires de Solsoc, actives en faveur des droits des femmes. Sur place, la délégation a pu échanger avec de nombreuses femmes sur le thème de l'égalité dans la société marocaine. Cette exposition rassemble leurs portraits et paroles dans le but d'ouvrir à la réflexion quant aux résonances avec les réalités belges vécues par les femmes issues de l'immigration ou non.

Les personnes interviewées sont membres des associations AFAQ*, IFAAP* et AJR* partenaires de Solsoc au Maroc ou membres de leurs réseaux. Ces associations sont implantées dans les quartiers populaires de la ville de Casablanca. Elles œuvrent à la participation citoyenne, au renforcement des associations locales et à la réduction des inégalités sociales et de genre. Leurs thématiques et méthodes d'action font écho au processus d'éducation permanente mené par l'ASBL Soralia en Fédération Wallonie-Bruxelles. Proximité, développement de l'esprit critique, mobilisations collectives, rencontres politiques, aspirations à la démocratie et l'émancipation, sororité sont autant de points communs découverts lors de cette rencontre entre la Belgique et le Maroc. Ces échanges ont mis en lumière les nombreuses similitudes, bien plus que les divergences, entre les vécus des femmes ici et là-bas.

*AFAQ : Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca

*IFAAP : Institut de Formation et d'Accompagnement des Associations de Proximité

*AJR : Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers

QUELQUES DONNÉES CONTEXTUELLES

Avec plus de 4 millions d'habitants, Casablanca est la plus grande ville du Maroc. Elle est marquée par une forte ségrégation sociale : les plus riches occupent le centre-ville tandis que les plus pauvres sont relégués dans les banlieues dégradées. De nombreuses initiatives d'économie sociale et solidaire voient le jour, souvent organisées en coopératives. Beaucoup sont créées par des femmes et permettent à celles-ci d'apprendre un métier, d'avoir un revenu, de connaître leurs droits. Ces petites entreprises et les associations de quartiers contribuent de façon décisive à l'émancipation des femmes dans les quartiers populaires. Au Maroc, la Constitution et le Code de la famille

affirment le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Néanmoins, dans les faits, les inégalités restent flagrantes. Écart salarial, polygamie persistante, avortement criminalisé, loi sur l'héritage défavorable à l'égard des femmes, cyberviolences sont autant de signes que l'égalité est encore loin d'être atteinte. Le constat d'un décalage entre l'égalité dans les textes de loi et l'égalité réelle peut aussi être posé en Belgique. Les discriminations en matière de pensions, de santé, de harcèlement dans l'espace public, d'accès aux postes de pouvoir ou de partage des tâches ménagères témoignent du chemin qu'il reste à parcourir dans notre pays également. Le patriarcat ne connaît pas de frontières !

 SOLSOC  SORALIA

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°1, n°2 et n°3)



La situation des femmes dans les quartiers populaires de Casablanca

C'est dans les quartiers populaires de la ville de Casablanca que l'association AFAQ¹ – partenaire de Solsoc – mène ses actions. La présidente de l'association, Amina Zair, décrit ainsi les femmes avec lesquelles elle travaille tous les jours : « [...] il y a plusieurs catégories de femmes; celle au foyer qui pense qu'elle ne sait rien et qu'elle n'est rien; celle qui travaille dans l'industrie; celle qui travaille dans une initiative économique (une coopérative ndlr) ... Mais pour toutes ces femmes, il n'y a pas de bonnes conditions de travail ni de respect de leurs droits fondamentaux. [...] »². Kenza Chaaiby, la directrice d'AFAQ poursuit la description en ces termes :

« Dans ces quartiers et dans les bidonvilles, la mentalité patriarcale est toujours dominante. Et les femmes des quartiers industriels de Casablanca sont exploitées comme travailleuses "bon marché"³, sans droits ni protection sociale. Toutes ces femmes revendiquent l'égalité, la liberté, une vie digne, un travail décent et un revenu qui leur garantissent la dignité, ainsi que le droit de participer à la vie publique et de prendre des décisions concernant les politiques publiques »⁴.

En Belgique, les travailleuses « bon marché » sont celles qui exercent par exemple dans le secteur du *care*, c'est-à-dire les métiers du « prendre soin » au sens large comme les femmes qui s'occupent du nettoyage dans les bureaux, les accueillantes extrascolaires ou le secteur de la vente.

Le secteur du *care* fait partie de ceux où les conditions de travail et de salaire sont les plus difficiles. On retrouve une forte concentration de femmes d'origine étrangère dans ces métiers peu valorisés économiquement et socialement.

C'est le phénomène de la ségrégation du marché du travail : les travailleuses·eurs accèdent à des professions différentes en fonction de leur genre ou de leur origine. Aux femmes, les métiers « de femme », aux hommes, les métiers « d'homme ».

L'économie sociale et solidaire... un gage d'émancipation pour les femmes marocaines !

Au Maroc, l'économie informelle est très répandue⁵. On l'appelle « informelle » car elle n'est pas régulée par l'État. Cela signifie que les travailleuses·eurs de ce secteur ne sont pas encadré·e·s par le droit du travail et n'ont pas accès à la protection sociale. En somme, rien (ni lois ni instances) ne les protège en matière d'accident du travail, de perte d'emploi, de réglementation des horaires, de barèmes de rémunération ou encore de matériel adapté.

A contrario, les initiatives d'économie sociale et solidaire (IESS) – qui peuvent prendre la forme de coopératives – promeuvent le travail « décent » et aligné sur les consignes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en la matière.

Ces initiatives, très présentes dans les pays du Sud, veulent construire des alternatives au modèle économique capitaliste dominant, avec des modes de fonctionnement plus inclusifs, solidaires, démocratiques et protecteurs de l'environnement.

1. AFAQ - Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca - appuie et accompagne des structures et des dynamiques locales au sein des quartiers populaires de Casablanca. Son action porte sur l'émancipation et l'autonomisation des femmes des quartiers populaires de la ville.

2. SOLSOC, *L'économie sociale et solidaire à l'heure du travail décent*, 2019, p. 50, <https://www.solsoc.be/files/Image/SOLSOC1.pdf> (Consulté le 20 juillet 2023).

3. Travailleuses "bon marché", c'est-à-dire des femmes qui sont faiblement rémunérées et dont le travail est peu valorisé de manière générale.

4. *Ibid.*, p. 47.

5. Le travail dit « au noir » est une des composantes de l'économie informelle.



Par exemple, la répartition des revenus y est équitable et le pouvoir décisionnel n'est pas lié à la taille du portefeuille : 1 personne = 1 voix lors des votes.

Les IESS cherchent aussi à agir sur le plan social pour leurs membres mais aussi pour le territoire sur lequel elles sont implantées. La formation et l'éducation des travailleuses·eurs est mise en œuvre en vue de renforcer leur participation à la prise de décision et leur autonomie dans la vie de tous les jours.

Plusieurs femmes rencontrées à Casablanca ont témoigné de l'importance de « connaître ses droits » dans différents domaines, connaissances que la participation à une IESS leur a permis d'acquérir. Pour ces femmes, travailler dans une coopérative est bien souvent le point de départ d'une « nouvelle vie », vers plus d'indépendance. Les revenus gagnés leur permettent, si besoin, d'avoir leur propre toit comme locataire ou propriétaire, de faire face à l'absence de pensions alimentaires versées, de payer des études ou encore de pouvoir prendre soin d'elles.

Lorsqu'une IESS réalise des bénéfices, elle injecte - dans la mesure du possible - ces excédents dans le financement de projets de

solidarité pour répondre aux besoins du quartier, de la localité où elle se trouve⁶. L'économie sociale et solidaire porte bien son nom car c'est au changement de la société dans son ensemble qu'elle entend contribuer !

Une économie de type « sociale » existe aussi en Belgique. Elle est composée d'associations, d'organisations non-gouvernementales (ONG), de fondations, de coopératives, de mutualités, d'entrepreneuriat social et de sociétés à finalité sociale. Ces structures produisent des biens et des services qui ont un intérêt pour la collectivité, qui apportent une plus-value sociale. Leurs secteurs d'activités sont très variés : recyclage, finance éthique, énergies renouvelables, habillement, commerce équitable, insertion socioprofessionnelle, défense des droits,...

Parmi les caractéristiques de ces structures, on retrouve une attention envers les conditions de travail, le réinvestissement des éventuels bénéfices dans des projets et pas dans les poches d'actionnaires, un processus démocratique, une dynamique participative et l'autonomie de gestion (par rapport aux institutions publiques et entreprises privées qui les financent). Pour en savoir plus sur ce secteur en Belgique, voir ce site des pouvoirs publics : <https://economiesociale.be/decouvrir/definition>.

6. Pour en savoir plus sur l'économie sociale et solidaire dans les pays du Sud, lire cette production de Solsoc et du CETRI : « L'économie sociale et solidaire : un levier de changement dans le Sud ? », en particulier la boussole synthétique de l'économie sociale et solidaire dans la caisse à outils à partir de la page 39 du document. <https://www.solsoc.be/files/Image/CET-etude-economieSociale-01.pdf>

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°2 - PORTRAIT DE NADIA

DES ESPACES D'ESPOIR ET DE LIBERTÉ



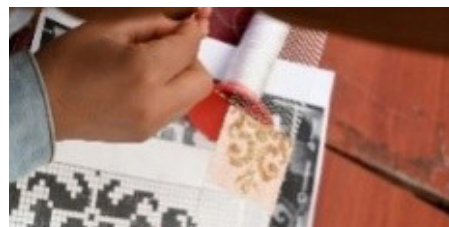
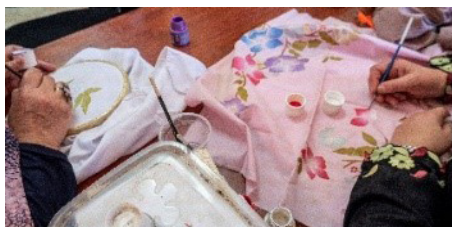
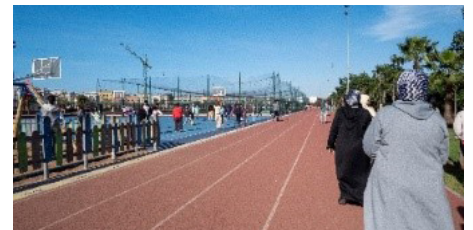
« Mobiliser les citoyennes, c'est une tâche difficile, qui s'établit dans la confiance et la durée. Au début, quand les femmes arrivent chez nous, elles sont tristes, renfermées »

Nadia Daiz est activiste et directrice pédagogique de l'ASDS - Association de Sensibilisation et de Développement Social. Nadia est à l'initiative de plusieurs projets d'amélioration de la vie de son quartier - Hay Adil - comme une plaine de jeux et un terrain de sport, une salle de théâtre et différents ateliers créatifs (dessin, broderie, confection de bougies). Une quarantaine de femmes fréquentent ces ateliers.

« L'atelier donne de l'espoir aux femmes. Avoir une activité leur permet de faire quelque chose, de sortir de chez elles. Après quelques sessions de travail, tu observes du changement chez elles. C'est un espace de liberté ici. C'est aussi un soutien pour les femmes qui vivent des choses difficiles. Beaucoup d'hommes, dont des représentants de l'autorité, ont essayé de dresser des obstacles sur mon parcours, mais j'ai toujours tenu bon, grâce au soutien inconditionnel de ma mère, mais aussi grâce aux formations que j'ai suivies. Au sein de l'atelier existe une caisse de solidarité* qui permet aux femmes de s'entraider financièrement. La sororité y est très présente. »

*Chaque femme de l'atelier dépose, tous les mois, la somme de 50 dirhams (environ 4€60) dans la caisse. Les membres peuvent y faire appel pour répondre à un besoin personnel urgent, selon les fonds disponibles. La caisse est gérée par un comité et encadrée par une charte éthique précisant ses objectifs et modalités de gestion.

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°4, n°5, n°6, n°7 et n°8)



De l'individuel au collectif... une bouffée d'oxygène

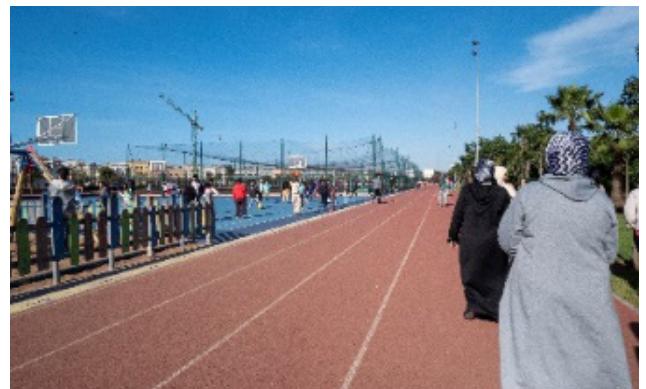
Dans le témoignage de Nadia Daiz, on ressent le mal-être qui peut s'emparer des femmes, en particulier celles qui sont isolées, qui ont peu de contacts en dehors de leur foyer. Les ateliers organisés par Nadia (dessin, broderie, confection de bougies) sont un rempart efficace contre ce mal-être. Les femmes y apprennent de nouvelles compétences, se fixent de nouveaux buts à poursuivre, ce qui augmente leur estime d'elles-mêmes et leur confiance en elles. Dans les discussions formelles et informelles pendant l'activité, elles peuvent obtenir du soutien face aux épreuves de la vie quotidienne. La sororité est à l'œuvre, traduite par une attitude d'écoute, de non-jugement et de non-compétition des femmes entre elles, premiers pas dans la lutte contre le système patriarcal⁷.

Que l'on soit au Maroc ou en Belgique, le secteur associatif a toute son importance pour, notamment, créer du lien entre les gens, rompre l'isolement et créer de la solidarité, afin d'améliorer sa propre existence mais aussi son milieu de vie ou la société dans son ensemble. Pour y parvenir, les associations de Casablanca misent sur la proximité. Elles sont implantées au cœur des quartiers populaires dans lesquels elles agissent. Cette proximité aide à réduire les problèmes de mobilité qui peuvent freiner la participation. La proximité aide aussi à se faire connaître plus rapidement auprès des femmes et à devenir une figure de référence dans telle et telle matière. Elle permet d'agir sur les besoins de la population environnante, en co-construction directe avec celle-ci. Agir sur les besoins de son quartier et de ses habitant·e·s paraît peut-être plus abordable que de s'attaquer directement à changer les politiques nationales de son pays.

Cette méthode d'action, inscrite dans la proximité, n'est pas sans rappeler celle de l'éducation permanente en Belgique, comme par exemple

celle des comités locaux du mouvement Soralia. Composés de bénévoles d'une même localité, ces groupes agissent sur le territoire de leur commune au travers d'activités de convivialité et de lien social (goûters, marches, tricot, aquagym, etc.) ou de projets militants comme la création d'une exposition sur les femmes de la région, l'accrochage d'une bâche pour dénoncer les violences conjugales, l'organisation de tables-rondes sur l'égalité, la rédaction d'une brochure sur les démarches à faire en cas de séparation, et bien d'autres choses encore.

Un terrain de sport pour tous... et toutes !



Les quartiers populaires de Casablanca souffrent d'un manque d'investissement global par les pouvoirs publics. Les infrastructures communes comme un parc, des bancs, une plaine de jeux y sont peu développées. Or, la population est demandeuse de ce type d'infrastructure dans son milieu de vie. C'est dans cette optique que Nadia Daiz a fait construire un terrain de sport dans son propre quartier. L'espace se compose d'une plaine de jeux pour enfants avec toboggans, de deux terrains de football, deux terrains de basket et d'une piste d'athlétisme tout autour (voir photo ci-dessus).

Pour favoriser l'utilisation de cet espace public par les femmes, celui-ci leur est réservé à certaines heures. Elles peuvent néanmoins y aller

7. Pour aller plus loin sur la notion de sororité, lire VIERENDEEL Florence, « La sororité, une forme de solidarité politique entre toutes les femmes pour faire sens dans un monde patriarcal », *Analyse Soralia*, 2022, <https://lstu.fr/U9hUc4cz>.

à tout moment. Les plages horaires spécifiques leur assurent un sentiment de sécurité et de liberté dans la pratique du sport. Ainsi, à ces moments-là, les femmes ne se sentent pas jugées par les hommes sur leur apparence physique ou leurs performances sportives.

Pour les sportives – et les femmes en général – recevoir des commentaires ou des critiques sur leur corps est monnaie courante. À travers le monde, le corps des sportives fait l'objet d'une hypersexualisation. On prête aux corps transpirants, musclés (mais pas trop) et en partie dénudés – les tenues courtes sont souvent imposées dans le sport de haut niveau – un caractère sexuel, excitant, érotique.

Par exemple, en 2022, lorsque les membres de l'équipe française de natation synchronisée ont posté une photo d'elles en bikini (la tenue officielle) à l'occasion du démarrage du championnat d'Europe, les commentaires à caractère sexuel ont déferlé : « *Belle brochette* », « *Je ne doute pas que vous soyez talentueux (sic), mais quand je vois la photo, la première chose qui me passe par la tête, c'est que j'aurais tout donné pour me glisser parmi vous mesdames* », « *Je veux bien prêter ma piscine pour un entraînement* »⁸. Tout se passe comme si le corps des sportives devait être avant tout une source de plaisir pour la gent masculine et non pas le sujet de performances sportives amateurs ou professionnelles.

Au contraire, pratiquer du sport pour soi-même, pour se maintenir en bonne forme, peut être vu comme indécent de la part des femmes et mener à du slutshaming⁹, des insultes pour rendre honteuses les femmes qui chercheraient volontairement ou non à être séduisantes, à plaire à un éventuel partenaire sexuel.

Dans le traitement médiatique du sport, les performances des femmes sont souvent mises au second plan¹⁰. Les compétitions féminines sont moins médiatisées que celles des hommes, malgré une certaine amélioration ces dernières années. En outre, les journalistes préfèrent interroger les sportives (de même que les femmes politiques et scientifiques) sur leur routine beauté, leur couple, leur vie de famille ou encore leur orientation sexuelle, comme en témoigne la question déplacée d'un journaliste de la BBC à la capitaine de l'équipe nationale de football du Maroc pendant la Coupe du monde féminine¹¹. Ces questions insinuent que le rôle des femmes reste avant tout d'être belles (désirables) et que leur place principale reste encore et toujours au foyer, auprès de leur mari et enfants.

8. GONÇALVES Virginie, « Sexisme dans le sport : l'équipe de France féminine de natation synchronisée dénonce les messages sexistes après une photo en bikini », *Grazia*, 18 août 2022, en ligne. (Consulté le 26 juillet 2023). <https://lstu.fr/ACoP9EjM>

9. Lire LAHAYE Laudine, « Le slutshaming : un mécanisme d'oppression au-delà de l'insulte », *Analyse FPS*, 2017, <https://lstu.fr/qvBacqgD>

10. Sur cette question, lire GILLET Julie, « De si jolies sportives », *Analyse FPS*, 2016, https://lstu.fr/5_7vEhzN

11. LE SOIR, « Polémique à la Coupe du monde féminine : la BBC s'excuse après une question 'inappropriée' en conférence de presse », *Le Soir*, 25 juillet 2023, en ligne. (Consulté le 26 juillet 2023). <https://lstu.fr/re4uNzHz>

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°3 – PORTRAITS DE FATIHA ET ILHAM

FEMMES EN MENUISERIE- TAPISSERIE : UN MODÈLE POUR LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES

« Au début, c'était difficile de se former à la menuiserie, il n'y avait pas de formation pour nous et les hommes ne voulaient pas que les femmes touchent les machines. On nous disait : *'tu ne vas pas réussir dans ce métier'*. Via ce projet, initié en 2019, nous avons eu accès à un apprentissage et à un accompagnement pour créer notre propre coopérative. Pour l'instant, nos revenus sont satisfaisants, mais instables parce que c'est un petit atelier et que les commandes sont aléatoires. Dans les prochains mois, avec le soutien d'AFAQ, nous allons avoir quelques nouveaux outils et des machines à coudre. Grâce à ce travail physique, nous sommes capables de faire sortir les émotions négatives. Certaines d'entre nous ont même pu arrêter leur traitement contre la dépression tellement elles se sentaient mieux. »



Fatima Tachfine, formatrice (gauche), et Ilham Zaouia, coopérante (droite), dans l'atelier de menuiserie et tapisserie « Fane el Jalsa al maghribia », dans le quartier Sidi Othmane. Six femmes y sont en formation. L'atelier fabrique des meubles de salon à partir d'un support en bois et de tissus confectionnés à la main par les membres de la coopérative.



« Nous avons le sentiment d'être fières et fortes, comme des flambeaux, qui participent au changement de l'image de la femme »

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°9, n°10, n°11, n°12, n°13)



Marchés du travail et inégalités de genre

Selon les chiffres du Haut-Commissariat au Plan (HCP) marocain¹², la proportion de femmes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler – autrement dit le taux d'emploi des femmes – est très faible et plus faible que le taux d'emploi des hommes. Moins de deux femmes sur dix en âge de travailler ont un emploi, contre six hommes sur dix. Les disparités entre zones urbaines et zones rurales sont aussi très fortes : les femmes des zones rurales ont plus souvent un emploi que celles habitant en ville. On les retrouve particulièrement dans le secteur industriel (en ce compris l'artisanat) et dans les emplois agricoles, la pêche ou la sylviculture (entretien, reboisement des forêts).

Les hommes sont plus nombreux à avoir un emploi dans le secteur de la construction et celui de la production de services¹³. Les professions où le nombre de femmes augmente le plus – à savoir le taux de féminisation de l'emploi – sont les cadres supérieurs et membres des professions libérales ; les cadres moyens ; les employé·e·s ; les ouvrièr·e·s et les manœuvres agricoles et de la pêche¹⁴.

En Belgique, le taux d'emploi des femmes est plus élevé. En 2022, six femmes sur dix en âge de travailler avaient un emploi. Du côté des hommes, ils étaient sept sur dix¹⁵. Cependant, la répartition des emplois n'échappe pas non plus aux normes de genre. Les professions où les femmes sont surreprésentées : esthétique, secrétariat médical, lavage et repassage de linge à la main, accueil de la petite enfance,

aide-soignante à domicile ou en institution. Quant aux hommes, ils sont surreprésentés dans des professions telles que pompier, carreleur, réparateur en électronique, enlèvement des ordures, conducteur de poids lourds¹⁶.

Les données sur le Maroc concordent avec les observations émises par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : « Les inégalités entre les sexes en matière de participation au marché du travail sont particulièrement marquées en Afrique du Nord, en Asie du Sud et dans les Etats arabes, [...]. Derrière cette tendance, il est préoccupant de constater que, dans ces pays, les femmes sont plus limitées quant à leurs choix de recherche d'un emploi rémunéré en raison de normes sexospécifiques et culturelles restrictives »¹⁷.

Métiers genrés... la faute à quoi ?



Quelles sont ces normes qui influencent la présence des femmes dans le monde du travail, tant au Maroc qu'en Belgique ? Ce sont par exemple les stéréotypes de genre, les rôles

12. L'équivalent de Statbel, l'office national de statistique pour la Belgique.

13. Le secteur des services à dimension marchande porte par exemple sur le commerce, les transports, les activités financières ou l'immobilier. Le secteur des services à dimension non-marchande porte, quant à lui, sur les administrations publiques, l'action sociale ou l'enseignement.

14. Les informations de ce paragraphe proviennent de : HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, *La femme marocaine en chiffres*, 2022, en ligne. (Consulté le 2 août 2023). <https://lstu.fr/jjKkFnfQ>

15. STATBEL, *Taux d'emploi, taux de chômage, taux d'activité par sexe pour la Belgique et les régions, derniers 4 trimestres*, Tableau 1, 2022, en ligne. (Consulté le 2 août 2023). <https://lstu.fr/3RZnY5tr>

16. STATBEL, *Les professions en Belgique, Chiffres*, 2022, en ligne. (Consulté le 2 août 2023). <https://lstu.fr/abz1TBVN>

17. OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde : aperçu global des tendances pour les femmes 2018*, Genève, Bureau international du Travail, 2018, p. 7, en ligne. (Consulté le 2 août 2023). <https://lstu.fr/77uWylC7>

sociaux de genre et l'inégale répartition du *care* au sein de la société. Les stéréotypes de genre enferment les femmes et les hommes dans certaines professions et limitent leur accès à d'autres. Puisque la société patriarcale considère les femmes comme des êtres plus faibles sur les plans intellectuel et physique, elle leur met des freins pour accéder aux professions scientifiques ou qui demandent de la force physique. Dans leur témoignage, Fatiha et Ilham disent que les hommes craignaient qu'elles touchent aux machines.

Selon certaines idées reçues, les femmes seraient inaptes aux tâches physiquement exigeantes ou aux tâches nécessitant l'utilisation d'outils techniques. De ces croyances erronées résulte pour les femmes une difficulté à se former ou à accéder et légitimer leur place dans les métiers dits « masculins », métiers soi-disant plus appropriés aux caractéristiques des hommes et généralement mieux rémunérés.

Les rôles sociaux de genre, c'est-à-dire les rôles que la société patriarcale attend de la part des femmes et des hommes, influencent également la relation des femmes (et celle des hommes) au travail. Le rôle principal des femmes étant encore tourné vers la maternité et le foyer, elles seront invitées – ou feront le choix – à s'investir davantage dans la sphère familiale, tournées vers l'intérieur du foyer.

Avoir un emploi peut être mal considéré car susceptible de détourner l'attention des femmes de leur mari, de leur-s enfant-s et des tâches ménagères. Dans une étude sur les stéréotypes de genre répandus au Maroc, une femme active de Casablanca affirme : « Lorsqu'une femme travaille, les enfants deviennent des délinquants, s'adonnent à la drogue »¹⁸.

L'inégale répartition du *care* au sein des familles (prendre soin de ses proches en s'occupant des repas, des « bobos », du travail scolaire,

etc.) peut pousser les femmes à rechercher un emploi qui leur permette d'articuler au mieux vie privée-vie professionnelle, tel qu'un emploi à temps partiel, un emploi dont les congés sont alignés sur ceux de l'école, un emploi avec peu de contraintes, ce qui *in fine* restreint le champ des possibilités de carrière et les dirige souvent vers des emplois précaires. Cela peut entraîner les mêmes conséquences sur la carrière des femmes.

18. PROGETTOMONDO MLAL et AMNESTY INTERNATIONAL MAROC, Étude sur les stéréotypes de genre répandus au Maroc – Rapport d'analyse, Rabat, 2013, p. 34, en ligne. (Consulté le 2 août 2023). <https://lstu.fr/C08RJpax>

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°4 – PORTRAIT DE RACHIDA

**L'ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE : UN
LEVIER POUR L'INDÉPENDANCE**



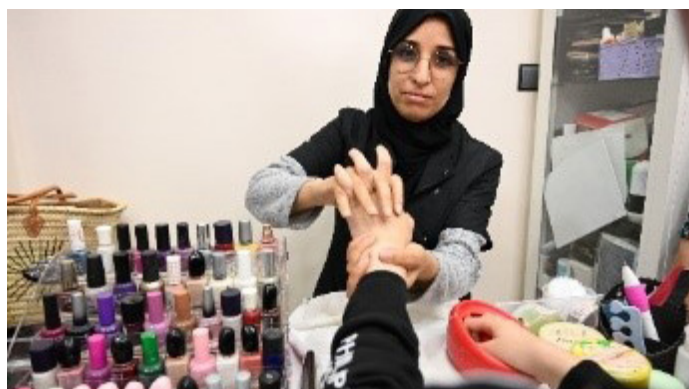
« La Rachida d'avant, ce n'est pas la même que la Rachida d'aujourd'hui »

Rachida Benjou, formatrice et responsable de la coopérative Miss Morocco, dans le quartier de Bournazille. La coopérative gère un centre de formation dédié aux jeunes femmes en situation de précarité économique, y compris d'anciennes détenues et des

femmes ayant connu des problèmes d'assuétude ou de santé mentale. Aussi, Miss Morocco propose des services pour les femmes du quartier, en vue de contribuer à l'émancipation économique de celles-ci. Par exemple, elle pratique des tarifs abordables.

« Après 7 ans de mariage, j'ai divorcé. Mon ex-mari ne payait pas la pension alimentaire, alors pour subvenir à mes besoins et à ceux de ma fille, j'étais obligée de travailler. Le point de départ de beaucoup de femmes, ce sont les violences économiques. J'en suis revenue à ma formation initiale en coiffure et esthétique, car je savais que j'avais un métier entre les mains. J'ai appris en passant d'un salon à l'autre. Via des connaissances, j'ai rencontré AFAQ en 2014. Nous avons créé mon salon d'esthétique Miss Morocco en 2018 avec 7 autres femmes. C'était difficile au début, car nous n'avions pas d'aide ni de soutien, nous nous sommes cotisées pour acheter le matériel. Chaque femme a économisé une somme et tout s'est fait sur base des principes d'entraide. Depuis mai 2022, nous avons accès à une protection sociale pour nous protéger en cas de soucis de santé par exemple. »

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°14 et n°15)



Le non-paiement des pensions alimentaires est une violence économique

Dans son témoignage, Rachida souligne que « le point de départ de beaucoup de femmes, ce sont les violences économiques ». Ces violences apparaissent lorsque l'abuseur¹⁹ utilise l'argent comme un moyen de contrôle et de prise de pouvoir sur la victime. Il crée une situation de dépendance économique entre lui et la victime et affecte la capacité de celle-ci à subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants après une séparation.

Le site Internet SOS Violence conjugale au Canada détaille six manières d'exercer des violences économiques²⁰ :

- Contrôler les dépenses et la gestion financière du ménage ;
- Voler de l'argent ;
- Usurper l'identité pour obtenir une carte de crédit ou créer des dettes à son nom ;
- Limiter l'accès à l'information relative aux finances de la famille ;
- Contrôler la vie professionnelle pour porter atteinte aux revenus de la victime ;
- Menacer de vengeance financière pour contraindre la victime à rester dans la relation.

Dans la situation de Rachida, c'est le non-paiement d'une créance alimentaire qui constitue la violence économique subie. Une créance alimentaire est le droit d'une personne à demander une intervention financière à une autre personne, le débiteur, pour subvenir à des besoins. En Belgique, il existe deux types de créances alimentaires : la pension alimentaire pour l'ex-conjoint·e et la contribution alimentaire pour les enfants.

Au Maroc, il n'y a pas de distinction entre pension et contribution alimentaire. La pension alimentaire englobe les deux types de bénéficiaires, (ex-)femme et enfant·s. En outre, elle est déjà due pendant la période du mariage, même si l'épouse travaille ou est aisée. Une des particularités du système marocain repose sur la nécessité de la consommation du mariage pour activer le droit à la pension alimentaire.

Autrement dit, si les époux n'ont pas eu de relation sexuelle après le mariage, le droit à la pension alimentaire ne s'ouvre pas²¹. La réglementation relative à la pension alimentaire se trouve dans la Moudawana, le Code marocain de la famille, édicté en 1958 et dont la dernière grande révision, modernisatrice et prometteuse pour l'égalité femmes-hommes, date de 2004. En raison de différents facteurs tels que le manque de vulgarisation de la loi, l'inadaptation du personnel et des institutions marocaines, le maintien de valeurs conservatrices, la grande réforme de 2004 n'a pas eu le succès escompté. De nombreuses associations de femmes et d'actrices·teurs de la société civile revendiquent une refonte du texte pour s'adapter aux évolutions de la société et rendre les droits des femmes réellement effectifs.

Selon l'association Tahadi pour l'Égalité et la Citoyenneté, un des problèmes majeurs du système marocain des pensions alimentaires réside dans le calcul de leur montant. Celui-ci est laissé à l'appréciation des juges de la famille qui ne sont pas toujours bien outillés pour définir le montant nécessaire pour nourrir, loger, habiller et scolariser un enfant²². Le calcul s'avère donc aléatoire et pas toujours adapté aux besoins des enfants et de leur mère. Ce problème est en tous

19. Afin de dénoncer le caractère systémique et sexiste des violences envers les femmes, nous choisissons de mettre certains termes exclusivement au masculin et non en inclusif.

20. <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/outils/sos-infos/6-formes-de-violence-economique>

21. Dans un autre contexte, verser de l'argent après avoir joui du corps d'autrui, cela s'appelle de la prostitution. Par ailleurs, quel respect du consentement dans la sexualité lorsque celle-ci fait l'objet d'un tel « chantage » ?

22. IDRISSE Hayat Kamal, « Pension alimentaire : quand la justice devient injuste », *L'Observateur du Maroc et d'Afrique*, 8 juillet 2022, en ligne. https://lstu.fr/Z_Q2G_Ax (Consulté le 3 août 2023).

points pareil à ce qui se passe en Belgique²³. Plusieurs méthodes de calcul coexistent et amènent des résultats très variables les uns des autres. La plateforme associative des créances alimentaires, dont Soralia fait partie, milite depuis longtemps pour l'instauration d'un calculateur unique et obligatoire. L'enjeu est de taille car un calcul objectif, déterminé « au plus juste », favorise le paiement régulier et sans contestation de la part du débiteur.

Un aperçu de la protection sociale au Maroc

À travers le monde, la protection sociale est l'ensemble des politiques et programmes spécifiques de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale. C'est le filet de sécurité qui retient les individus face aux aléas de la vie. Ces mécanismes de solidarité collective doivent être mis en œuvre et soutenus par les pouvoirs publics de tous les pays²⁴. Au Maroc, la protection sociale se compose de deux pans. Le premier pan repose sur un système contributif, basé sur les cotisations salariales et patronales, et couvre les risques liés à la maladie, la maternité, les charges familiales (via l'octroi d'allocations familiales), l'accident de travail et les maladies professionnelles, l'invalidité, le chômage, la pension, la pension de survie. Il s'adresse à tou·te·s les salarié·e·s des secteurs privé et public.

L'équivalent belge est le système de la Sécurité sociale. Le second pan de la protection sociale marocaine consiste en un système non-contributif d'assistance sociale destiné aux populations les plus vulnérables.

En Belgique, on parlera du système de l'aide sociale comme celle fournie par exemple par les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) à travers le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou l'aide médicale urgente.

L'État marocain a commencé à légiférer pour étendre l'assurance maladie obligatoire (AMO) à d'autres catégories que celles des travailleuses·eurs salarié·e·s²⁵. L'AMO, au Maroc, comprend, pour la·le titulaire et les membres de sa famille, la prise en charge directe (tiers-payant) ou le remboursement des soins de santé préventifs et curatifs inhérents à la maladie, l'accident, la maternité et la réhabilitation fonctionnelle²⁶. Jusqu'à présent, les agricultrices·teurs, les commerçant·e·s et les artisan·e·s étaient exclu·e·s de l'AMO car exerçant des fonctions non-salariées et souvent considérées comme relevant de l'économie informelle. De nombreuses coopératives marocaines, actives dans le commerce et l'artisanat, militent depuis longtemps pour l'effectivité du droit à la protection sociale. La législation change petit à petit.

23. Pour un aperçu du système belge des créances alimentaires et ses enjeux féministes, lire LAHAYE Laudine, « Politiques familiales et égalité femmes-hommes font-elles bon ménage ? », *Étude FPS*, 2020. <https://lstu.fr/zWbChq8j>.

24. C'est le message porté par Solsoc dans sa campagne intitulée « La protection sociale est un droit » : <https://www.laprotectionsocialeestundroit.org/> (Consulté le 30 août 2023).

25. ROYAUME DU MAROC - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, *Sa Majesté le Roi préside la cérémonie de lancement du projet de généralisation de la protection sociale et de signature des premières conventions y afférentes*, 14 avril 2021, en ligne. <https://lstu.fr/3wepx2dw> (Consulté le 30 août 2023).

26. En Belgique, l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient notamment dans la prise en charge directe ou le remboursement de médicaments, de frais de consultation et d'hospitalisation ou dans le paiement d'indemnités en cas d'incapacité de travail ou de maternité, au travers des mutualités.

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°5 – PORTRAIT D'UNE ACTIVISTE FÉMINISTE

“

Les femmes au Maroc doivent faire face à plusieurs types de violences. Il y a une violence économique qui entraîne l'absence d'indépendance ; une violence culturelle qui maintient une domination des hommes sur les femmes ; une violence numérique via le partage de vidéos dégradantes ; une violence psychologique liée à la charge mentale ; une violence politique à travers le manque de représentation des femmes dans cette sphère. Il existe en outre une violence légale, parce que, même si le Maroc est très avancé par rapport aux lois sur l'égalité hommes-femmes, il subsiste néanmoins des lacunes sur le plan légal, comme la loi sur l'héritage ou l'interdiction de l'avortement qui pénalisent les femmes.

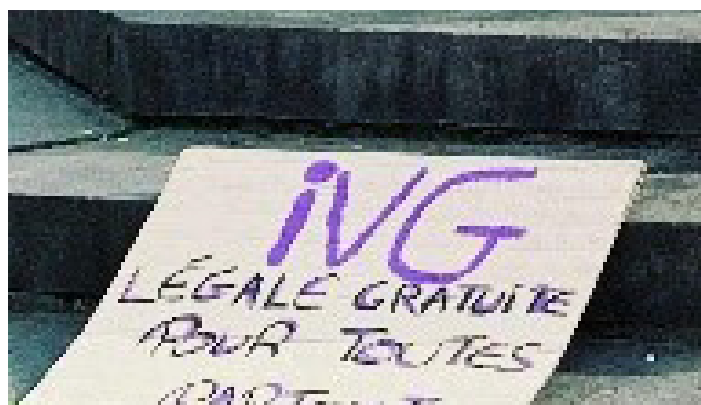
POUR COMPRENDRE LA SITUATION, IL FAUT DISTINGUER L'ÉGALITÉ DE DROITS GARANTIE PAR LA CONSTITUTION ET L'ÉGALITÉ DANS LES FAITS QUI N'EST PAS ENCORE ATTEINTE.

Par exemple, le mariage des mineur-e-s est interdit, mais dans les faits, 12 % des mariages concernent des enfants. Ces mariages sont autorisés par une dérogation prévue dans le Code de la famille

”

ACTIVISTE
FÉMINISTE

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up photo n°16



Dans ce témoignage, la personne a souhaité conserver son anonymat car, au moment de nous parler, elle n'avait pas encore été officiellement nommée dans la fonction pour laquelle elle s'est exprimée devant nous.

Des « petites » et « grandes » violences omniprésentes

La problématique de la violence des hommes envers les femmes ne peut se réduire à la question des violences conjugales, comme cela a parfois été le cas par le passé. Le répertoire des violences est diversifié : empêcher d'étudier ou de travailler, croire aux stéréotypes de genre et agir selon cette croyance, commettre des violences sexuelles, envoyer une photo non-sollicitée de son sexe, ignorer le linge sale qui traîne, se réserver les postes de pouvoir, faciliter le mariage des mineures. Ces exemples reflètent le système patriarcal en place dans la plupart des pays du monde.

Les féministes anglophones développent, à partir des années 1970-80, le concept du « continuum » des violences. Au départ, ce concept s'attachait à décrire l'étendue et la variété des violences sexuelles dans la vie d'une femme. Par la suite, il s'est élargi à l'ensemble des violences qu'une personne peut subir (ou commettre) selon son genre. On parlera alors du *continuum* des violences faites aux femmes ou du *continuum* des violences basées sur le genre.

Quand les lois ne protègent pas

L'activiste interrogée dans le cadre de cet outil dénonce une certaine violence « légale », c'est-à-dire une violence qui s'exerce au moyen de textes de loi qui peuvent être lacunaires ou contraires aux droits et dès lors pas suffisamment protecteurs ni garants de l'égalité femmes-hommes. Elle cite à cet effet la loi sur

l'héritage et l'interdiction de l'avortement, deux dispositifs juridiques défavorables aux femmes marocaines.

L'inégalité dans l'héritage²⁷

Le Code marocain de la famille prévoit que l'héritage se règle par agnation, c'est-à-dire par la « parenté entre mâles ». Lorsqu'un défunt n'a pas de fils, ses proches parents masculins (frères, cousins germains) deviennent ses héritiers. Des femmes veuves se retrouvent ainsi chassées de leur domicile ou dépossédées de leurs biens au profit des successeurs « mâles ». D'autres femmes héritent parfois moitié moins que leurs parents masculins. Cette règle ne tient pas sa source dans le Coran mais dans la jurisprudence islamique. Néanmoins, le référentiel religieux, où l'héritage masculin est sacré, imprègne encore les mentalités. Les associations féministes et progressistes se battent pour faire changer les choses. Le sujet étant très tabou, elles se heurtent aux forces conservatrices qui peuvent aller jusqu'à intimider ou pousser à la démission les défenseuses·eurs d'une réforme de la loi sur l'héritage. Néanmoins, le Roi Mohammed VI ayant récemment appelé à mettre en œuvre une réforme complète du Code de la famille (voir ci-après) endéans les 6 mois, les règles sur l'héritage au Maroc pourraient évoluer dans les mois et années à venir.

En Belgique tout comme en France, bien que la loi ne permette pas de faire de différence entre les héritières·iers, la réalité est autre²⁸. Statistiquement, les biens dits structurants (maisons, boutiques, exploitations agricoles, entreprises) sont plus souvent octroyés aux fils qu'aux filles. Si le garçon hérite de la maison familiale, la valeur de celle-ci sera bien souvent sous-évaluée pour que la compensation financière donnée à la fille ne soit pas trop élevée, faute de moyens suffisants pour donner plus. La

27. Ce paragraphe se base sur MAHMOUD Medhi, « Au Maroc, l'inégalité dans l'héritage, un des derniers tabous des droits des femmes », dans *Le Soir*, 12 avril 2023, en ligne. <https://lstu.fr/Q87Y9vWe> (Consulté le 7 septembre 2023).

28. Ce passage s'appuie sur LECOQ Titiou, *Le couple et l'argent. Pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes*, L'Iconoclaste, Paris, 2022, pp. 238-240.

filles sera donc perdante, avec la complicité des notaires.

Le droit à l'avortement

Au Maroc, seule l'interruption médicale de grossesse, en cas de danger pour la santé de la mère, est autorisée. Avorter pour tout autre motif (grossesse non-désirée, malformation, violences sexuelles, etc.) n'est pas permis. Une peine de prison de 6 mois à 2 ans est prévue pour la femme qui y recourt. Comme partout ailleurs dans le monde, cette interdiction donne lieu à de nombreux avortements effectués en secret, dans des conditions d'hygiène lamentables. Beaucoup de femmes en ressortent avec de graves séquelles ou ne sont plus là pour en parler. C'est le cas de Meriem, une adolescente de 15 ans décédée en 2022 à cause d'un avortement clandestin, et dont la mort a ravivé le débat sur la légalisation de l'IVG au Maroc²⁹. Un projet de loi, prévoyant un assouplissement de l'interdiction aux cas de force majeure (viols et malformations graves), est coincé depuis 2016 dans les mains du Parlement. Le blocage s'expliquerait, en partie, par le fait que ce projet de loi interviendrait dans le cadre plus large d'une réforme du Code de la famille (la Moudawana) et du Code pénal touchant à d'autres sujets sensibles tels que l'héritage, l'avortement, l'homosexualité ou la peine de mort. Pour tenter de débloquer la situation et de parvenir à la tant attendue et totale réforme du Code de la famille, le Roi Mohammed VI a envoyé une lettre au chef du gouvernement marocain, le 26 septembre 2023, l'enjoignant à formuler, dans un délai de 6 mois, des propositions d'amendements de la Moudawana³⁰.

En Belgique, depuis le 15 octobre 2018, une nouvelle loi encadre l'interruption volontaire de grossesse. Pour être autorisée, l'IVG doit être réalisée avant la fin de la 12^{ème} semaine de

conception et un délai de réflexion de 6 jours doit être appliqué. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, la femme et le médecin sont passibles d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 200 euros. Les associations féministes belges militent pour la suppression du délai de réflexion et la possibilité d'avorter jusqu'à 18 semaines de grossesse, comme c'est déjà le cas en Suède.

Le mariage des enfants³¹

Le mariage des mineur·e·s au Maroc illustre également la violence autorisée par la voie légale ainsi que le décalage entre la loi et ce qui se passe dans les faits. Actuellement, le Code marocain de la famille fixe la capacité de se marier à 18 ans révolus, pour les deux sexes. Cependant, ce même Code accorde aux juges la possibilité d'autoriser le mariage d'un enfant de moins de 18 ans, à condition d'avoir effectué, au préalable, une enquête sociale ou une expertise médicale auprès de la mineure. Certains juges s'en tiennent parfois à une simple observation de la constitution physique de la jeune fille – sans demander l'avis d'un·e médecin – pour déclarer ensuite que la jeune fille est « bien développée » malgré son jeune âge. Leur décision est sans appel. Pour ces enfants mariées de force, le quotidien et l'avenir sont généralement marqués par les grossesses précoces, une détérioration de la santé et du corps, une mauvaise image de soi, la dépendance financière, les violences physiques et sexuelles, un faible niveau d'instruction.

Avec l'ultimatum posé par le Roi Mohammed VI concernant la révision du Code de la famille endéans les 6 mois (voir point précédent), le mariage des enfants devrait être révisé dans le sens d'une interdiction totale, sans plus aucune dérogation permise.

29. COLLAS Aurélie, « Maroc : après le drame de Meriem, le gouvernement sous pression pour réformer l'avortement », dans *Le Monde*, 23 septembre 2022, en ligne. <https://lstu.fr/xWyMeKcA> (Consulté le 8 septembre 2023).

30. JAFRI Saâd, « Moudawana : ce qui pourrait changer avec la prochaine réforme », *L'Opinion*, 30 septembre 2023, en ligne, <https://lstu.fr/1r41WsDD> (Consulté le 17 octobre 2023).

31. Pour plus de détails, voir OBSERVATOIRE NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN, *Le mariage des mineures au Maroc, Rapport*, 2022, en ligne. <https://lstu.fr/FH7Cm4nQ> (Consulté le 8 septembre 2023).

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°6 – PORTRAIT DE FATIMA-ZAHRA

AUDACE ET CRÉATIVITÉ POUR PERMETTRE AUX FEMMES DE SE FORMER

« Je travaille dans une agence de communication. En parallèle, nous avons un atelier dont le slogan est "Vous imaginez, nous réalisons". On imagine avec le client, par exemple un objet décoratif, et puis on réalise ce qui a été imaginé. On essaie aussi d'organiser des marches collectives où on ramasse des bouteilles en plastique qu'on réutilise en leur donnant un nouvel aspect. C'est une action pour l'environnement et pour la création. Certaines femmes voulaient faire ce métier, mais n'en n'avaient pas les moyens. Alors j'ai emprunté à droite et à gauche, j'ai sensibilisé tout le monde et j'ai créé cet atelier. »



« Au début, les gens du quartier ont cru qu'on fermerait dans les trois mois. Mais ils ont vu que nos décorations plaisent, que ce n'est ni simple ni basique... que c'est créatif ! »

Fatima-Zahra Wakach, dans son agence de communication « Océan Agency », quartier de Moulay Rachid. Elle offre une opportunité de formation à cinq jeunes femmes en les accueillant dans son atelier pour un stage en communication innovant et créatif.

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°17 et 18)



Quelle place pour les femmes dans les métiers du numérique ?



Dans l'agence de communication et l'atelier mis en place par Fatima-Zahra, la création numérique est au centre des apprentissages. La création, au moyen d'outils numériques, permet de réaliser un large éventail de services : graphisme de sites web, d'affiches, de flyers, conception de vidéos, de décoration d'intérieur (tableaux, cadres-photos, posters), sculpture digitale et impression 3D, gravure au laser etc.

Au Maroc, comme dans d'autres pays d'Afrique et d'Asie, la proportion de femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) est élevée : 41,3 %³². Cela pourrait notamment s'expliquer par la volonté des femmes de se tourner vers des emplois au cadre de travail « rassurant » (travail de bureau ou à distance) et bien rémunérés. En outre, certains pays ont mis en place des mesures spécifiques pour encourager la présence des femmes dans ce secteur d'activités en leur réservant, par exemple, des places dans les écoles formant aux métiers de l'informatique.

En comparaison, la Belgique fait figure de très mauvais élève quant à la proportion de femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans le domaine des TIC : même pas 10 % ... Les femmes sont également peu nombreuses à exercer dans ce secteur, d'après l'Office belge de la statistique : en 2022, 23,2 % de femmes travaillaient comme analystes de systèmes³³, 12,4 % comme conceptrices de logiciels et 11,4 % comme managers dans le domaine des TIC, Technologies de l'Information et de la Communication³⁴. D'autres pays situés sur le continent européen, dont l'Autriche, la Suisse et l'Espagne, atteignent également de piètres résultats en la matière.

Comment expliquer une telle désertion pour ces métiers dans un pays comme la Belgique ? Un des plus grands facteurs d'explication repose sur l'imaginaire collectif autour des sciences (dont l'informatique fait partie). Les sciences dites « naturelles » sont, depuis leur naissance, associées au raisonnement logique, à l'analyse « froide » et rationnelle, aux calculs laborieux (mathématiques), à la technicité des machines et des manipulations. Par ailleurs, la figure de l'informaticien est bien souvent représentée, dans les films et séries, par un personnage de genre masculin, un « petit génie » entièrement dévoué à sa passion pour les ordinateurs, un *geek* de la première heure qui fait fi des règlements jusqu'à frôler avec la limite du piratage informatique tel un *hacker* de l'ombre.

Les femmes, quant à elles, sont associées à la « faiblesse du corps et de l'esprit », à la « passivité », à « l'obéissance », à l'« émotivité » ... des caractéristiques qui s'opposeraient à l'esprit de découverte et d'analyse « froide » considérés comme nécessaires dans les

32. UNESCO, *UNESCO Science report : the race against time for smarter development*, 2021, p. 118, en ligne, <https://lstu.fr/yUPhe4HD> (Consulté le 11 septembre 2023).

33. « Un analyste de système est la personne qui sélectionne et configure les systèmes informatiques pour une organisation ou une entreprise ». Source : <https://techlib.fr/definition/systemanalyst.html>

34. STATBEL, *Les professions en Belgique*, <https://lstu.fr/abz1TBVN> (Consulté le 11 septembre 2023). Se référer au tableau Excel nommé « Professions en Belgique (top 100) depuis 2013 » dans la section Téléchargements au bas de la page Internet.

disciplines scientifiques et informatiques³⁵. En conséquence, les femmes sont vues (et souvent se croient elles-mêmes) comme des êtres « naturellement » désintéressés et incapables vis-à-vis des outils techniques et technologiques. En lien avec ces stéréotypes de genre, les familles et les écoles vont généralement octroyer le matériel technique/numérique aux garçons en priorité. Résultat, les filles y seront moins entraînées et la croyance en leur inaptitude perdurera. La société, y compris les filles elles-mêmes, continuera de penser que ces études et ces métiers-là ne sont pas pour elles.

Il ne sera pas fait attention à ce qu'elles puissent accéder à ces filières. Pourtant, une série de mesures (non exhaustives) pourraient y remédier :

- veiller à une communication et un environnement débarrassé-e-s de tous stéréotypes de genre dans les écoles d'informatique et d'arts graphiques ainsi que dans les entreprises qui recrutent ;
- permettre l'acquisition de matériel numérique à moindres frais car, au cours de leur vie, les femmes ont globalement moins d'argent que les hommes, or s'équiper peut coûter cher ;
- réserver une partie des places dans les écoles aux filières numériques pour s'assurer que les jeunes femmes puissent s'y inscrire si elles le souhaitent.

Écoles de promotion sociale et CISP, deux vecteurs de formation et d'émancipation

Pour un mouvement féministe tel que Soralia, la formation des femmes et jeunes femmes a toujours revêtu une grande importance. Acquérir de nouvelles compétences ou les approfondir, établir un projet professionnel ou un parcours de réorientation professionnelle, faciliter l'obtention d'un emploi, (re)trouver confiance en soi, gagner en indépendance sont autant de lignes directrices guidant les écoles

de promotion sociale et les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) gérées par Soralia. Cinq écoles de promotion sociale créées par Soralia existent à Bruxelles, Charleroi, Waremme, Liège et Verviers. « Retravailler » à Liège, « Déclic Emploi » à Tournai-Ath et « Structure » dans la région du Centre sont les trois centres d'insertion socioprofessionnelle mis en place par Soralia. En Belgique, l'enseignement de promotion sociale s'adresse à toute personne à partir de 18 ans, en situation de chômage ou avec un emploi. Les cours, organisés par modules, ont souvent lieu en soirée ou les week-ends pour faciliter la combinaison de ces cours avec une autre activité. Les cours permettent d'obtenir un diplôme d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

Les CISP, quant à eux, s'adressent aux adultes peu scolarisé-e-s, aux demandeuses-eurs d'emploi, aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) octroyé par les CPAS, aux personnes employées sous contrat article 60, aux prisonnières-iers en fin de détention ainsi qu'à certaines catégories de personnes souffrant d'une maladie professionnelle ou invalidante. Les CISP donnent des formations de base en alphabétisation/français langue étrangère, ils aident à définir une orientation professionnelle et forment à un métier par des stages en entreprise, par exemple dans le commerce et la vente, la communication multimédia, la construction et le bâtiment, l'entretien des espaces verts, la restauration, le soin aux animaux, le service aux personnes et le tourisme.

³⁵. Pour aller plus loin sur ce sujet, lire COLLET Isabelle, *L'informatique a-t-elle un sexe ? : hackers, mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan, 2007

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°7 – PORTRAIT DE SAANA

L'ACCÈS DES FEMMES ET DES JEUNES À LA POLITIQUE

« Au début, j'ai rejoint la vie politique pour me former, améliorer mes connaissances dans la gestion des affaires publiques et locales et surtout bien maîtriser les mécanismes de l'action politique. De plus, en tant que conseillère communale, je travaille pour changer le regard stéréotypé sur la participation des femmes et des jeunes à la vie politique. La parité comme principe de discrimination positive n'a pas abouti, par manque de confiance de la société envers la capacité des femmes à faire un travail politique de qualité. »



« Je n'ai eu ni soutien ni encouragements. J'essaie de m'imposer par mon travail pour faire évoluer les mentalités encore très conservatrices »

Saana Hadnane, conseillère communale à Mohammédia et membre du bureau exécutif de l'association AJR – Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers.

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°19 et n°20)



La parité en politique, un long fleuve peu tranquille

La participation des femmes à la vie politique constitue un droit mais aussi une nécessité au regard de la démocratie. Les femmes représentent la moitié de la population mondiale, il est donc logique qu'elles puissent faire partie tant des électrices·eurs que des élu·e·s politiques. Cette participation n'est cependant pas simple car la scène politique reste un bastion masculin où l'on n'aime pas partager le pouvoir.

Pour augmenter la présence des femmes en politique, plusieurs mesures incitatives existent. En Belgique, les élections de 1999 voient pour la première fois l'apparition de la règle des quotas sur les listes électorales. La loi prévoit qu'une liste électorale ne peut comporter qu'un maximum de deux tiers de candidat·e·s du même sexe. Trois ans plus tard, en 2002, une autre loi ira plus loin en imposant la parité sur les listes électorales régionales, fédérales et européennes, c'est-à-dire la présence à parts égales d'hommes et de femmes sur ces listes.

Pour avoir la possibilité d'être élues, encore faut-il être bien « positionnées » sur la liste. Toutes les places ne se valent pas, les meilleures étant situées au début ou à la fin de la liste des noms. C'est pourquoi le principe dit de la « tirette » a été progressivement imposé aux niveaux communal, provincial et régional en Wallonie³⁶.

Ce principe oblige à ce que le nom d'un candidat soit placé en alternance avec le nom d'une candidate, et ce tout au long de la liste électorale. Les effets de ces mesures sont palpables,

quoique lents : entre 2003 et 2022, le pourcentage de femmes élues aux parlements fédéral, régionaux et communautaires de Belgique est passé de 29,6 % à 42,85 %³⁷.

En 2023, le gouvernement fédéral compte 8 femmes ministres sur les 15, ainsi que 3 femmes secrétaires d'État sur les 5. Par contre, à un niveau plus local, la parité est à la traîne : dans les communes flamandes, il n'y a que 15 % de femmes bourgmestres ; 18 % dans les communes wallonnes et 25 % dans les communes bruxelloises³⁸.

Le Maroc commence à se pencher sur la représentativité des femmes en politique à la même période que la Belgique, en l'an 2002. Cette année-là, deux nouvelles règles font leur apparition³⁹ :

- Chaque parti doit présenter deux listes, l'une optionnellement mixte, composée de candidat·e·s issu·e·s des circonscriptions électorales régionales et l'autre dite « nationale », composée exclusivement de femmes candidates ;
- Un quota de 30 places au Parlement est instauré pour les femmes, élues à partir de la liste nationale. Les associations de femmes réclamaient un quota d'au moins 65 places. Les 295 autres sièges du Parlement sont remplis par les personnes élues sur la liste régionale.

Les effets n'ont pas été spectaculaires car les partis ont usé de stratégies pour contourner les règles et ne pas laisser « trop » de place aux femmes. Par exemple, dans la liste régionale, ils ont placé des noms de femmes dans les circonscriptions où ils étaient sûrs de ne pas gagner.

36. À Bruxelles, le principe de la « tirette » est d'application sur les listes communales depuis octobre 2018 et sera d'application sur les listes régionales à partir de juin 2024.

37. Source: BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, « Femmes parlementaires (i29) », *indicators.be*, 10 avril 2023, en ligne, https://indicators.be/fr/i/G05_FMP/Femmes_parlementaires_%28i29%29 (Consulté le 14 septembre 2023).

38. VLASSENBOECK Xander, « Une sur 4 à Bruxelles, moins d'une sur 5 en Wallonie : pourquoi y a-t-il si peu de femmes bourgmestres ? », *RTBF*, 24 mai 2022, en ligne, <https://lstu.fr/cVwyYBOR> (Consulté le 14 septembre 2023).

39. GARÇON José, « Maroc : une brèche pour les femmes », *Libération*, 28 septembre 2002, en ligne, <https://lstu.fr/2V8mWqBG> (Consulté le 15 septembre 2023).

Dans d'autres cas, ils ont déplacé les femmes de la liste régionale à la liste nationale, leur laissant ainsi moins de chances d'être élues, puisque c'est la liste régionale qui contribuait pour 295 sièges sur les 325 du Parlement, la liste nationale « féminine » ne contribuant que pour 30 sièges. En 2002 puis 2007, seules 5 et 4 femmes ont été élues à partir de la liste régionale... la stratégie d'écartement a porté ses fruits⁴⁰ !

Depuis 2011, la liste nationale est passée à 90 sièges dont 60 pour les femmes et 30 pour les jeunes de moins de quarante ans, dans un objectif de rajeunissement de l'hémicycle. Au niveau communal, 1 siège sur 5 était occupé par une femme en 2015, selon ONU Femmes⁴¹.

Une fois que les femmes sont entrées dans le monde politique, d'autres obstacles parsèment

leur chemin. On leur fait comprendre, par des commentaires et comportements sexistes, par un horaire incompatible avec la vie familiale ou par des questions sexistes des journalistes, que leur place est plutôt au service de la gent masculine et pas comme véritables collaboratrices ou adversaires politiques.

D'après une enquête réalisée en 2018, 72 % des répondant·e·s - mandataires politiques belges - estiment avoir été victimes de remarques grossières ou misogynes sur leur apparence physique ou tenue vestimentaire. Ces remarques peuvent être des allusions à la sexualité et ramener les élues au statut d'objet sexuel, comme cette réflexion adressée à Zakia Khattabi, ancienne co-présidente d'Écolo : « Mon épouse ne sera pas contente [si tu viens devant mon bureau], prends tout de suite une chambre d'hôtel »⁴².

40. Pour rappel, à une certaine époque en Belgique aussi, les partis politiques, composés essentiellement d'hommes, ont manigancé pour maintenir les femmes à l'écart de la sphère politique. Si les femmes belges n'obtiennent le droit de vote à tous les niveaux de pouvoir qu'en 1948, c'est parce que les partis libéral et socialiste ne voulaient pas leur accorder ce droit, craignant qu'elles ne votent en masse pour les catholiques, ce qui aurait fait monter ceux-ci au pouvoir à leur place. Les associations féministes ont dénoncé cela comme une instrumentalisation du droit de vote des femmes dans la course au pouvoir par les différents partis.

41. ONU Femmes, Document de travail - Représentation des femmes dans le gouvernement local : analyse mondiale, décembre 2021, p. 23, en ligne, <https://lstu.fr/w0FDSMSg> (Consulté le 19 septembre 2023).

42. ARES, Sexisme en politique belge : enquête auprès des élues et attachées de presse, 11 mars 2020, en ligne, https://lstu.fr/dZ_qFJU3 (Consulté le 19 septembre 2023).

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°8 – PORTRAIT DE SAÂDIA

L'ASSOCIATION, POINT DE DÉPART DE L'ÉMANCIPATION



« Je suis là avec mes sœurs,
comme une famille »

Saâdia Bennaji, responsable de
la coopérative Nissae Labita à
Mohammedia, une ville située dans la
périphérie de Casablanca.

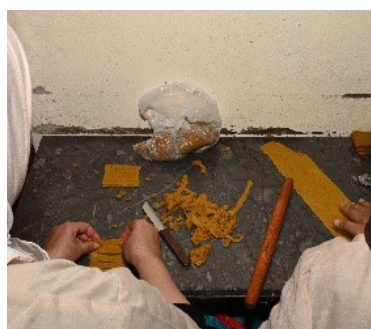
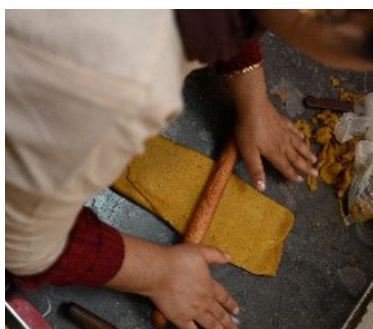
« J'ai eu l'occasion d'apprendre à faire des gâteaux traditionnels, mais quand je me suis mariée, j'ai arrêté de travailler. À la mort de mon mari, j'étais dans une situation de précarité et j'ai commencé à souffrir de dépression. C'est à cette période que j'ai rencontré le président de l'association (*de quartier, ndlr*) et nous avons eu l'idée de rassembler des femmes vivant dans la même situation pour leur transmettre cette envie d'être indépendantes financièrement. Grâce au projet, ces femmes sont connues à Mohammedia et inspirent le respect. Elles ne sont pas devenues riches, mais elles ont des revenus suffisants pour être autonomes et s'occuper de leur famille. Certaines ont pu devenir propriétaires de leur logement. À travers le projet, toutes les employées ont appris à connaître leurs droits, grâce à des ateliers de coaching, de communication, etc. La coopérative accompagne aussi les jeunes filles seules et sans travail, les forme et les aide à trouver un emploi. »



La coopérative
donne du travail à
une quinzaine de
femmes qui sont,
pour la plupart,
divorcées ou
veuves.



Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°21, n°22, n°23 et n°24)



Les coopératives au service d'un monde plus juste et égalitaire



Lors de notre rencontre avec Saâdia Bennaji, celle-ci nous a expliqué l'origine de la création de la coopérative de pâtisseries dont elle est la responsable. Au départ, l'association de quartier a élaboré un questionnaire à destination des habitantes de cette localité très populaire. Le dépouillement a montré que le premier besoin des femmes était un lieu, un espace pour avoir des revenus, gagner leur vie, être indépendantes.

C'est de là que le projet de la coopérative a démarré, grâce à la collaboration entre Saâdia et le président de l'association de quartier.

Beaucoup de femmes viennent en observation, pour pouvoir reproduire le même processus et projet ailleurs.

Dans la région, les coopératives essaient de ne pas se faire concurrence entre elles. Chacune se spécialise dans les produits qu'elle maîtrise le mieux. Ainsi, par exemple, pour un repas de mariage, la préparation de chaque partie (entrées, plats, desserts) est répartie entre différentes coopératives.

Pendant la pandémie du Covid-19, le secteur de l'économie sociale et solidaire n'a pas été épargné par les difficultés, entre les interdictions d'ouvrir, l'arrêt des commandes et donc des rentrées financières, les loyers des locaux de travail difficiles à payer. À l'heure actuelle, c'est l'inflation qui représente un problème d'ampleur au Maroc, tout comme en Belgique. Saâdia nous explique que les prix des matières premières sont instables et l'obligent à augmenter le coût des pâtisseries, ce qui provoque le mécontentement des client·e·s. Certaines personnes n'ont carrément plus les moyens d'en acheter. Le pouvoir d'achat est en berne partout.

Être propriétaire de son logement... ce n'est pas donné à toutes !

Saâdia souligne que via leur travail à la coopérative, certaines femmes ont pu devenir propriétaires de leur logement. Partout dans le monde, pouvoir être propriétaire de son logement assure une protection aux femmes⁴³ contre le sans-abrisme, lors par exemple d'une séparation ou face à un (ex)conjoint violent.

Être soi-même propriétaire prémunit également des abus de certains propriétaires : loyers surévalués, refus d'effectuer des travaux pour mettre le logement aux normes de sécurité et normes sanitaires, refus d'attribuer la location à une personne sur base de sa couleur de peau ou de son nombre d'enfants, menaces d'expulsion

43. Bien qu'avoir une dette (un crédit) envers une banque pour les trente prochaines années de sa vie ne soit pas une situation des plus confortables...

dès que la-le locataire essaie de faire valoir ses droits, harcèlement moral et sexuel, relations sexuelles exigées en compensation d'un loyer impayé, etc.

En raison de leur situation généralement plus précaire (revenus plus faibles à cause des inégalités salariales, temps partiels, congés parentaux), les femmes sont désavantagées dans leur accès à la propriété immobilière.

En Belgique, une étude menée par le Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve montre que les familles monoparentales ont cinq fois moins de chance d'être propriétaires de leur habitation par rapport aux couples⁴⁴.

En effet, négocier un prêt hypothécaire quand on a un bas salaire et des enfants à charge relève de l'impossible. Les autres formes de logement ne sont pas forcément plus simples : en Belgique, le marché locatif privé n'est pas régulé ni suffisamment adapté aux besoins variés de la population, les listes d'attente pour un logement social sont interminables et l'habitat collectif - entre par exemple deux mamans solos - est compromis par le problème du statut de cohabitant·e⁴⁵.

44. COLLECTIF DES FEMMES, *Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur les femmes solos en Fédération Wallonie-Bruxelles. Approche intersectionnelle*, janvier 2022, p. 46, en ligne, <https://lstu.fr/bRfP9JEc> (Consulté le 05 octobre 2023).

45. Sur ce sujet, lire SORALIA, « Individualisation des droits sociaux. Pourquoi est-il urgent de supprimer le statut de cohabitant ? », *Communiqué de presse*, 27 octobre 2022, en ligne, <https://lstu.fr/UvYeEQss> (Consulté le 21 septembre 2023).

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°9 – PORTRAITS D'ALI ET YOUNES



Pour la question de l'égalité et celle de la libération des femmes, nous sommes confronté-e-s à un défi très difficile : la mentalité masculine prédominante au sein de la société et le statut inférieur attribué aux femmes se manifestent à travers le harcèlement et les violences. Ces discriminations sont soutenues par des interprétations religieuses conservatrices.

Ali Jaouate, coordinateur général d'AJR* et Younes Dardour, responsable des coordinateurs des programmes d'action au sein d'AJR*.



Le changement des mentalités, surtout dans les quartiers populaires, est un travail sur le long terme. Dans notre association, nous avons formé un groupe de travail sur les questions de genre. Suite à cela, nous testons des techniques pour favoriser la participation des jeunes femmes à l'action citoyenne au sein des quartiers. Par exemple le choix des horaires adaptés pour leur permettre de rentrer chez elles en sécurité.

Nous menons le combat avec nos camarades féminines du mouvement ! Au final, c'est toute la société qui va bénéficier des fruits de cette égalité



* AJR (Action Jeunes Régionale des Associations des Quartiers) rassemble des jeunes appartenant à des sensibilités politiques progressistes diverses ainsi que des associations de jeunes, pour les mettre en réseau. L'objectif d'AJR est de relayer les problématiques, portées par ces jeunes, vers différents espaces de la société civile et des pouvoirs publics.

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°25 et n°26)



AJR et Latitude Jeunes, deux associations au cœur de la participation citoyenne des jeunes

Ali, Younes et Saana – présente sur le roll n°7 de l'expo – sont membres de l'association Action Jeunes Régionale (AJR) basée à Mohammedia, près de Casablanca. Cette association œuvre à intéresser les jeunes à la vie de leur quartier, à leur donner envie de se bouger pour l'améliorer ou pour améliorer les conditions de vie des jeunes en général. L'association outille les jeunes sur les plans intellectuel, technique et méthodologique pour renforcer leur participation citoyenne à différents niveaux. Elle leur offre des espaces de discussions, de débat, de co-construction, d'autonomisation. Par exemple, AJR accompagne les jeunes dans l'élaboration de revendications qu'elles-ils portent ensuite ensemble devant les élu·e·s locales⁴⁶. AJR veut changer les représentations « futiles » qu'ont les adultes de la jeunesse : celle-ci est sérieuse, motivée, compétente... pour autant qu'on lui donne les moyens de le prouver. Chez AJR, la possibilité d'exercer leurs droits et devoirs de citoyen·ne·s leur est donnée. De nombreux thèmes sont abordés dans les activités et actions d'AJR comme la démocratie participative, le social, la solidarité économique, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'expression culturelle et artistique.

Le travail effectué par AJR au Maroc n'est pas sans rappeler, en partie, celui qu'effectuent les organisations de jeunesse en Belgique. C'est le cas de Latitude Jeunes, association proche de Soralia et également membre du réseau associatif de la mutualité Solidaris. Elle conçoit des projets avec et pour des jeunes, de 3 à 25 ans. Par ses actions et méthodes inspirées de l'éducation permanente, Latitude Jeunes encourage les jeunes à poursuivre leur cheminement de futur·e·s « CRACS », c'est-à-dire de Citoyen·ne·s Responsables, Actives·ifs, Critiques et Solidaires. L'association va à la

rencontre des jeunes par plusieurs biais :

- Lors des séjours, stages et plaines organisés chaque année un peu partout en Belgique francophone ;
- Lors de ses formations d'animatrices·teurs et de coordinatrices·teurs de centres de vacances
- Lors d'animations ponctuelles effectuées dans les écoles sur des sujets tels que les assuétudes, la Sécurité sociale, l'hypersexualisation, l'orientation après les études ;
- Lors des temps d'accueil extrascolaire avant et après l'école et le mercredi après-midi où des activités créatives, manuelles, sportives et artistiques sont proposées ;
- Sur des stands lors de gros événements de type festivals.

À partir des vécus et besoins exprimés par les jeunes lors de ces différents moments de rencontre mais aussi lors d'enquêtes statistiques à large échelle, Latitude Jeunes formule des prises de position et les fait valoir auprès des acteurs institutionnels et politiques du secteur de la jeunesse.

Analyser son propre fonctionnement à l'aune des inégalités de genre

Lorsque l'association AJR s'est rendue compte de la difficulté pour les jeunes femmes de participer à ses activités ou d'être membres de ses instances, celle-ci a mis sur pied un comité Genre & Égalité pour établir un plan d'action afin de remédier à la situation. Ce plan concerne le fonctionnement interne de la structure et prévoit des mesures à différents niveaux. Les activités ont désormais lieu l'après-midi et jusqu'à 19h00 au plus tard en vue de permettre aux jeunes femmes d'être plus en sécurité dans leurs déplacements. Ce sont aussi des moments où elles sont plus susceptibles d'être disponibles par rapport aux charges familiales

46. Il peut s'agir notamment d'une demande d'installation de vestiaires aux abords des terrains de sport pour que les femmes puissent s'y changer. Les hommes qui se déplacent en tenue sportive courte, en dehors du terrain de sport, ne seront pas mal considérés alors que les femmes, si.

et domestiques qui pèsent sur elles. Les activités qui nécessitent de passer la nuit hors de chez soi sont évitées, car les jeunes femmes ont moins souvent cette liberté-là. L'association outille en outre les jeunes femmes pour qu'elles se sentent à l'aise et légitimes dans les postes à responsabilités. Car, à force d'être vues comme le « sexe faible », certaines femmes finissent par y croire et dès lors à se sentir en « imposture », particulièrement dans les secteurs et les activités traditionnellement réservés aux hommes. C'est ce que l'on appelle le « syndrome de l'imposteur », cette impression constante de ne pas être à sa place par manque de capacités personnelles⁴⁷.

Réaliser un diagnostic de fonctionnement pour identifier les inégalités femmes-hommes et les leviers pour les combattre peut s'apparenter au processus de *gendermainstreaming* que l'on retrouve notamment en politique belge.

Avant de mettre en œuvre une politique publique, ses conceptrices-teurs sont invité·e·s à en mesurer les impacts potentiellement différents pour les femmes et pour les hommes, ceci afin d'éviter, préventivement, que cette politique ne crée ou renforce les inégalités de genre. En Belgique, le *gendermainstreaming* a été rendu obligatoire⁴⁸ par la loi du 12 janvier 2007. Il pourrait être utile d'instaurer de manière plus systématique de tels diagnostics de fonctionnement au sein des institutions publiques/privées et des structures de la société civile.

47. FRANCE INTER, « Quand le syndrome du doute permanent révèle les répercussions des stéréotypes hommes/femmes », *france inter*, 23 février 2021, <https://cutt.ly/BTrBHur> (Consulté le 17 octobre 2023).

48. Malheureusement, sa mise en application concrète et effective stagne, malgré les décrets et les plans mis en œuvre régulièrement.

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°10 – PORTRAIT D'AMINA

DE LA FENÊTRE À LA RUE : QUAND LES FEMMES SE MOBILISENT



« Il est difficile de nommer ce qu'on fait. C'est un parcours social, un apprentissage mutuel entre femmes »

Amina Zair, directrice de l'association AFAQ - Action femmes des Associations des Quartiers du Grand Casablanca. AFAQ appuie et accompagne des structures et des dynamiques locales au sein des quartiers populaires de Casablanca. Son action porte sur l'émancipation et l'autonomisation des femmes des quartiers populaires de la ville.

« Ce que l'on a reçu, on le transmet à d'autres femmes, en particulier les victimes de violences (physiques, économiques, culturelles). Les gens du quartier m'ont étiquetée comme une mauvaise personne qui fait dévier les femmes du bon chemin. J'ai arrêté de les écouter et continué ma route. Quand on mène des actions dans la rue, les femmes du quartier nous regardent d'abord depuis la fenêtre. Après elles descendent devant leur porte avec une chaise pour s'asseoir avec nous et puis finissent par porter des revendications. »

Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°27 et n°28)



Militer pour les droits des femmes, un rôle qui rallie autant qu'il est craint

Tout comme Nadia Daiz présente sur un autre roll up de l'exposition, Amina Zair agit telle une « leader » de sa communauté. Au travers des projets qu'elle met sur pied et du plaidoyer politique qu'elle réalise, Amina est une figure de référence pour les gens de son quartier, habitant·e·s et autorités publiques.

C'est le rôle des « leaders sociaux » à travers le monde, ces individus qui défendent - parfois au péril de leur vie⁴⁹ - les droits humains, qui militent pour l'environnement ou la préservation des terres de leur peuple, qui défendent les intérêts de leur communauté face notamment aux multinationales toujours plus avides de ressources agricoles, aquatiques, forestières, minières, etc.

Du verbe anglais « to lead » signifiant « mener », ces personnes ont la capacité de fédérer, de coordonner, d'accompagner la population qui les entoure (que ce soit de leur quartier, de leur village ou de la réserve indigène dont ils proviennent par exemple) dans la défense de leur liberté, de leur émancipation et de leurs conditions matérielles d'existence.

Dans son témoignage, Amina montre que son engagement envers la cause des femmes est dénigré. Elle « dérange » parce que son discours et ses actions bousculent l'ordre établi, celui où les femmes sont douces et discrètes mais certainement pas indépendantes et fières.

L'étiquette de « mauvaise personne qui fait dévier

les femmes du bon chemin » collée à Amina est à rapprocher de la stigmatisation qui entoure les sorcières depuis des siècles. Comme l'indique Mona Chollet dans son ouvrage, de nombreuses femmes accusées de sorcellerie (un crime leur valant tortures et mort par noyade ou bûcher) étaient célibataires ou veuves, autrement dit elles n'étaient pas subordonnées à un homme⁵⁰.

Cette indépendance leur a coûté la vie. Le « bon chemin », pour ces femmes d'autrefois et pour toutes celles d'aujourd'hui, aurait été de mener une vie « discrète », conforme aux attentes de la société, c'est-à-dire aux côtés d'un mari, d'une ribambelle d'enfants et dans une maison lumineuse et bien rangée. Celles qui ne suivent pas cette voie s'exposent aux railleries et au rejet.

C'est pourquoi le féminisme en général (ou le militantisme d'Amina et Nadia) fait si peur : il questionne la place attribuée à chacun·e dans la société. Il fait prendre conscience du système patriarcal dont les hommes tirent de nombreux avantages. Si les femmes sont bonnes à faire du mariage et des enfants leur occupation principale, quel membre du couple obtient dès lors un temps considérable pour faire fructifier sa carrière et son patrimoine, pratiquer un loisir/ un sport ou encore se reposer ?

Les lectures, discussions, activités féministes aident les femmes à prendre conscience de ces inégalités et à s'insurger contre celles-ci⁵¹. Cette « rébellion », petite ou grande, menace les privilèges de ceux qui ne sont pas prêts à mieux répartir le temps, le *care*, la charge mentale, les postes de pouvoir, l'instruction, l'argent,

49. Bon nombre de leaders sociaux du monde entier font l'objet d'intimidations diverses pouvant aller jusqu'à l'assassinat de leur personne, voire de leur famille complète. C'est particulièrement le cas en Colombie par exemple, où l'ONG belge Solsoc ne cesse d'alerter sur les menaces de mort qui pèsent sur les épaules de ses partenaires colombien·ne·s, actives·ifs notamment dans le combat syndical.

50. CHOLLET Mona, *Sorcières. La puissance invaincue des femmes*, Paris, La Découverte, 2018, p. 34.


51. C'est d'ailleurs l'objectif de notre campagne d'éducation permanente de 2023, « L'égalité, c'est pas gagné ! ». Au travers de quatre podcasts aux thématiques variées (travail à temps partiel, harcèlement dans l'espace public, injonctions relatives au corps des femmes et charge mentale), nous démontrons que le combat féministe pour une société égalitaire a toujours sa raison d'être à l'heure actuelle. Pour en savoir plus : <https://www.soralia.be/accueil/campagne-2023-egalite-cest-pas-gagne/>

etc. Celles qui osent parler et dénoncer sont décrédibilisées, moquées, attaquées.

C'est le phénomène du *backlash* ou « retour de bâton » documenté par la journaliste Susan Faludi : à chaque période d'avancées pour les droits des femmes advient, « en retour », une période de recul où les femmes seront opprimées plus durement. Nous en parlons plus longuement dans un article de notre magazine *Femmes Plurielles*⁵².

52. Il s'agit du magazine paru en septembre 2023 et intitulé « Féministes tant qu'il le faudra ! ». L'article sur le *backlash* se trouve en pages 12 et 13. À lire ici : https://www.soralia.be/wp-content/uploads/2023/09/FP_septembre2023_web.pdf

APPORTS COMPLÉMENTAIRES AU ROLL UP N°11 – PORTRAITS D'IKRAM ET IJLAL



PROFITER DE L'ESPACE PUBLIC EN TOUTE TRANQUILLITÉ


« Nous pouvons être confrontées à des comportements de harcèlement tels que des commentaires désobligeants ou des sifflements »

Ikram (à gauche) et Ijlal (à droite) Alami, sœurs et bénévoles au sein d'AFAG.

« Malgré de remarquables avancées, il est important de reconnaître que certains quartiers de la ville sont toujours marginalisés et nécessitent une attention particulière. Ces quartiers peuvent manquer d'infrastructures de base telles que des égouts, des routes praticables et des espaces publics adéquats. À notre niveau, nous nous sentons parfois moins en sécurité lorsque l'on marche seule dans la rue, surtout la nuit. En revanche, pour les hommes, il y a plus d'opportunités de profiter des espaces publics en toute tranquillité. Pour augmenter la présence et le confort des femmes dans l'espace public, nous sommes favorables à l'installation massive de toilettes publiques, l'instauration de lieux de rencontre spécifiques comme des cafés ou la création d'infrastructures et d'événements sportifs où les femmes sont prises en compte. »

La délégation belge Soralia-Solroc et plusieurs femmes des associations de quartier de la ville de Casablanca, brandissant des slogans en faveur de

l'égalité femmes-hommes, à la suite d'un match de football amical pour revendiquer la place des femmes dans l'espace public.



Photos du photolangage qui se rapportent à ce roll up (photos n°29 et n°30)



Les espaces publics ne sont pas inclusifs à l'heure actuelle^{53 54}

On observe, tant en Belgique qu'au Maroc, une utilisation différente des espaces selon le genre et ce, dès le plus jeune âge. L'exemple le plus parlant est celui d'une cour de récréation. Dans de nombreux cas, le centre de celle-ci est majoritairement occupé par des garçons pratiquant des jeux de ballon, tandis que les filles se retrouvent « cantonnées » dans les zones en périphérie, avec des jeux plus « calmes », plus « discrets ». Loin d'être anecdotique, ce partage genré de l'espace public est le reflet de nos sociétés inégalitaires.

L'analyse des infrastructures de loisirs dans les villes révèle un constat similaire : c'est principalement aux garçons et aux hommes que bénéficient des lieux comme des *skate parks*, des terrains de football ou de basket, renforçant au passage des stéréotypes d'activités classifiées comme « masculines », ayant lieu en extérieur. D'ailleurs, la pratique du *manspreading*, particulièrement visible dans les transports en commun, vient également étayer le constat d'un espace public marqué par les discriminations de genre.

Parfois surnommée en français le « syndrome des couilles de cristal », il s'agit de l'habitude qu'ont certains hommes, consciemment ou non, de garder leurs jambes fortement écartées lorsqu'ils sont assis. Dans de nombreux cas, ils en viennent ainsi à dépasser allègrement sur les sièges de leurs voisin·e·s. Il s'agit là aussi d'une façon d'occuper l'espace public aux dépens des

femmes qui sont alors contraintes de « prendre le moins de place possible ». À ce phénomène s'ajoute l'omniprésence des publicités sexistes, jalonnant l'espace public et le rendant inhospitalier aux femmes qui y sont sans cesse renvoyées à un statut d'objet sexuel. Ces divers facteurs encouragent donc les filles et femmes à ne pas intégrer ou à se retirer progressivement de ces espaces spécifiques.

Tout cela illustre que l'espace public n'est à l'heure actuelle pas inclusif. Un facteur supplémentaire est le sentiment d'insécurité qu'on peut y ressentir. Certains aménagements peu ou mal adaptés (par exemple : un mauvais éclairage, des arrêts de transports en commun situés dans des artères peu fréquentées, etc.) viennent alimenter ce ressenti. L'ampleur des violences faites aux femmes dans l'espace public vient les conforter dans ce sentiment. Diverses études démontrent en effet que chaque femme en (a) fait l'expérience au moins une fois dans sa vie. Commentaires, sifflements, insultes, frottements, attouchements, exhibitionnisme sont autant de manifestations du harcèlement de rue exercé à l'encontre des femmes à travers le monde⁵⁵.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public belge, les formes de harcèlement sexuel et de harcèlement sexuel de rue commis dans des lieux publics sont punissables. La loi stipule que toute personne ayant un comportement ou un geste, en public ou en présence de témoins, visant à considérer une personne comme inférieure ou à la mépriser en raison de son

53. Soralia dispose d'une série de productions sur la thématique des femmes et de l'espace public, dont le contenu a inspiré ce chapitre. Voici quelques-unes de ces ressources, disponibles en ligne sur le site internet : www.soralia.be

- Étude 2018 par Fanny Colard – Femmes et transports en commun : des parcours de combattantes ?
- Analyse 2019 par Eléonore Stultjens. – Penser le vécu des femmes racisées dans l'espace public. Dossier du magazine Femmes Plurielles de juin 2019. – Femmes et espaces publics.
- Analyse 2021 par Mathilde Largepret – Femmes et vélo : prendre sa place dans l'espace public.

54. Ce chapitre s'inspire de l'analyse suivante : COLARD Fanny, « Sexiste, l'espace public ? Les marches exploratoires : un outil d'émancipation », Analyse Soralia, mai 2019, en ligne, https://lstu.fr/j_7fh68b (Consulté le 12 octobre 2023).

55. Pour mieux comprendre le harcèlement de rue et les façons d'y réagir, voir « Le petit guide illustré du respect dans la rue (ou ailleurs) » édité par la FCPF-FPS (désormais dénommée Sofélia) : <https://www.sofelia.be/product/petit-guide-illustre-du-respect-dans-la-rue-ou-ailleurs/>

sexe ou encore de la réduire à sa dimension sexuelle, peut être punie d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement⁵⁶. Malgré son ampleur, le harcèlement dans l'espace public reste difficile à quantifier, vu qu'il fait encore l'objet de trop peu de dépôts de plaintes, comme le constatait l'Institut fédéral belge pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (IEFH) dans un communiqué de presse. Selon l'IEFH, qui cite les données de l'Institut National de Criminalistique, « 91.6% des policiers interrogés disent n'avoir jamais appliqué la Loi Sexisme dans le cadre de leur travail. Et plus de la moitié d'entre eux (55,8 %) déclarent ne pas connaître la loi »⁵⁷.

Les plaintes relatives à la loi sexisme, couvrant notamment les actes de harcèlement dans la rue, aboutissent très souvent à un classement sans suite par le Parquet. Pour contrer l'inefficacité de cette loi, les associations féministes réclament une meilleure formation de la police et du monde de la justice quant au problème global des violences faites aux femmes et à l'accueil respectueux des victimes.

Stratégies individuelles et collectives pour occuper l'espace public

De nombreuses femmes témoignent d'une volonté de « passer inaperçue » dans la rue, de « faire profil bas » pour ne pas se faire remarquer. C'est ce qu'illustre le concept du *passing by*. Motivées par ce sentiment d'insécurité, les femmes auraient tendance à vouloir « traverser » l'espace public le plus rapidement possible. Accélérer le pas permet, d'une part, d'échapper à un éventuel danger, mais aussi de s'empreser de quitter l'espace qui peut être source d'angoisse.

Pour les femmes, l'espace public serait ainsi une forme de « couloir » séparant un point de

départ d'un point de destination, rendant dès lors les femmes moins « consommatrices » et « actrices » de l'espace public que les hommes, qui y circulent et se l'approprient plus librement. Pour toutes ces raisons, l'association AFAQ a organisé un match de foot amical lors de la venue des membres de Soralia et Solsoc à Casablanca en mars 2023. Le terrain sur lequel a eu lieu le match est un terrain de quartier, la plupart du temps accaparé par les garçons et les hommes du coin. La symbolique de l'occuper entre femmes et pour une activité considérée comme l'apanage des hommes (le football) était donc très forte. Les passant·e·s ont jeté des regards surpris et curieux.

Occuper l'espace public de manière militante peut aussi se faire par le biais de marches exploratoires, une action féministe initiée à la fin des années 1980 au Canada. Le principe de ces marches est le suivant : les habitantes d'un quartier/d'une ville parcourent ensemble les rues et espaces publics de leur lieu de vie pour y observer différents aspects de leur aménagement : signalétique pour se diriger correctement, éclairage, fréquentation des lieux, propreté et qualité des infrastructures comme les trottoirs ou passages piétons, etc. Axée sur le développement d'un sentiment de sécurité, cette démarche a pour but de « pointer des choses que les hommes en cravate ne verraient pas »⁵⁸.

Les observations des habitantes (photographies, commentaires) sont ensuite réunies dans un rapport remis aux autorités publiques locales, avec la demande de procéder à des travaux sur base des recommandations du rapport.

56. IEFH, *Loi sexisme*, en ligne, <https://lstu.fr/pRCDFELY> (Consulté le 10 octobre 2023).

57. IEFH, « Sexisme : 8 ans après l'adoption de la loi, le sexisme encore trop souvent impuni », *Communiqué de presse*, 13 décembre 2022, en ligne, <https://lstu.fr/950RpoRW> (Consulté le 12 octobre 2022).

58. MORIN Clémence, « Les marches exploratoires, un outil féministe pour repenser l'aménagement urbain », *Institut du genre en géopolitique*, 16 juin 2021, en ligne, <https://igg-geo.org/?p=3597> (Consulté le 11 octobre 2023).

À LA MANŒUVRE DE L'EXPOSITION ET DE CET OUTIL PÉDAGOGIQUE

À propos de Soralia

Soralia est un mouvement mutualiste féministe d'éducation permanente. Un mouvement riche de plus de 100 ans d'existence, présent partout en Belgique francophone et mobilisant chaque année des milliers de personnes.

Au quotidien, nous militons et menons des actions, sur le terrain et vis-à-vis des actrices·teurs institutionnel·le·s et politiques, pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous défendons des valeurs et des principes fondamentaux tel·le·s que le féminisme, l'égalité, la solidarité, le progressisme, l'inclusivité et la laïcité. Pour contacter notre service études : Fanny Colard - fanny.colard@solidaris.be - 02/515 06 26

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur entièreté sur notre site internet : www.soralia.be.



soralia.be



À propos de Solsoc

Solsoc est une organisation non gouvernementale agréée par la Coopération belge au développement (DGD). Elle est l'organisation de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, Solsoc soutient des mouvements sociaux et des organisations de la société civile en Afrique,

Amérique latine et au Proche-Orient afin de contribuer à un changement social progressiste, laïque et démocratique. Par exemple, Solsoc appuie la mise en place de certaines initiatives d'économie sociale et solidaire au Maroc et leur met des moyens à disposition (formation, appui-conseil, mise en réseau et financement).

En Belgique, Solsoc relaie les préoccupations de ses partenaires internationaux à travers des actions politiques et d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire. Solsoc participe également à des plateformes, coupoles et réseaux d'acteurs qui partagent ses valeurs de solidarité et de justice sociale.



solsoc.be



D'AUTRES ANIMATIONS SORALIA DISPONIBLES

100 ans de lutte pour les droits des femmes au travers des actions des FPS

Cet outil prend la forme d'une ligne du temps déployée en 12 roll up au total. 10 de ces 12 roll up représentent chacun une décennie de l'histoire des droits des femmes en Belgique, en articulation avec les luttes menées par les FPS/Soralia à ces mêmes périodes. L'outil bouscule le mythe de l'égalité acquise qui rendrait le combat féministe aujourd'hui inutile.

Individualisation des droits sociaux : l'affaire de toutes et tous !

L'individualisation des droits ? Derrière ce terme complexe se cache une solution pour une Sécurité sociale plus inclusive, égalitaire et féministe. Composé de 10 cartes de jeu illustrées, l'outil est accessible, drôle et ludique tout en apportant des pistes de réflexions pour stimuler les échanges avec le public.

Familial Pursuit

Jeu de plateau coopératif pour aborder les politiques familiales et les droits des familles (congé parental, accueil extrascolaire, etc.).

Le fil rouge du jeu : un personnage malfaisant prend les rênes de Solidar'Land et entreprend de réduire au maximum les dépenses publiques de ce monde imaginaire. Les droits des 8 familles du jeu sont alors menacés. Unissons-nous pour relever des défis et contrer ces mesures anti-solidaires !

Voter, c'est décider !

Au départ d'un jeu de déconstruction des idées préconçues sur la politique, les participant·e·s appréhendent les enjeux individuels et collectifs d'une élection dans un état démocratique. Le public sera aussi sensibilisé à l'enjeu d'égalité femmes/hommes.

Prendre sa santé en main

La Mutualité, plus qu'un service ? Des médicaments moins chers ? Ticket modérateur, DMG, BIM, AC, AO, &Co ? Mon médecin est-il conventionné ? L'animation permet de devenir actrice·teur de sa propre santé grâce à la compréhension du système de santé en Belgique tout en faisant réfléchir sur l'accès aux soins de santé !

Briques à job

À partir d'un jeu en équipe suscitant le débat, l'animation propose de prendre conscience et de déconstruire les stéréotypes en matière d'emploi avec une approche genrée.

Le sexisme ? C'est pas not' genre !

Ayant pour objectif de déconstruire tout type de stéréotype de genre, cet outil se décline en 3 étapes-clés proposant des défis, des pistes d'animations, un photolangage, des brise-glaces, etc. Le format se veut flexible, adaptatif, et le plus accessible possible tout en valorisant l'intelligence collective. Le carnet pédagogique vulgarise des concepts et des infos-clés relatifs à de nombreux stéréotypes actuels.

Crée ta ville de demain

Jeu collaboratif sous forme de cartographie vierge à compléter en équipe pour construire la ville idéale du futur. Attention, les participant·e·s devront veiller à ce qu'elle soit la plus inclusive possible (pour les personnes âgées, enfants, personnes à mobilité réduite, etc.) tout en prenant également en compte les défis liés aux bouleversements écologiques (infrastructures, logement, aménagement de l'espace public, tri des déchets, transports, etc.)

CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

Image en couverture

©Solsoc, Maroc 2023

Image page 2

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image page 9

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Images page 13

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image page 14

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Images page 16

Images 1,2,3,4 ©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image 5 ©Solsoc, Maroc 2023

Image page 17

©Solsoc, Maroc 2023

Images page 19

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image page 22

©Sofélia, Bruxelles 2023

Images page 25

Image 1 ©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image 2 ©Solsoc, Maroc 2023

Image page 26

©Solsoc, Maroc 2023

Images page 28

Image 1 ©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image 2 ©AJR, Maroc 2023

Images page 31

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image page 32

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Images page 34

Image 1 ©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image 2 ©AJR, Maroc 2023

Images page 37

Image 1 ©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image 2 ©Solsoc, Maroc 2023

Images page 40

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

Image en quatrième de couverture

©Lucie Chopart – Pour Solsoc & Soralia, Maroc 2023

